

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION
PORCINE AU QUÉBEC

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

VOLUME 51

Séance tenue le 16 janvier 2003, à 13 h 30
Salle Dom Polsky
1956, rue Frontenac
Montréal (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
REPRÉSENTATIONS PAR M. CLAUDE ROBITAILLE.....	3
REPRÉSENTATIONS PAR M. PIERRE FORTIN.....	4
REPRÉSENTATIONS PAR M. JEAN NADEAU	6
REPRÉSENTATIONS PAR M. MICHEL LETENDRE	9
REPRÉSENTATIONS PAR M. PIERRE FORTIN.....	10
QUESTIONS PAR M. JOHN BURCOMBE, Mouvement au Courant.....	11
PRÉSENTATION PAR M. YVON RICHARD.....	25
PRÉSENTATION PAR M. FRANÇOIS FRÉCHETTE	29
PRÉSENTATION PAR M. ROBERT BERTRAND	31
PRÉSENTATION PAR M. CLAUDE BERNARD.....	32
QUESTIONS PAR LES COMMISSAIRES	38
QUESTIONS PAR Mme VÉRONIQUE JOLICOEUR, Citoyenne.....	41
QUESTIONS PAR M. PIERRE LATERRIÈRE, Coalition citoyenne	44
QUESTIONS PAR M. CHRISTIAN PORES, Groupe Geste	55
QUESTIONS PAR M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT, Union paysanne.....	66
QUESTIONS PAR M. JOHN BURCOMBE, Mouvement au Courant.....	79
SERMENT	92

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5

Mesdames, messieurs, bonjour et bienvenue à cette vingt-septième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je m'appelle Louise Boucher et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais. Alors, nous poursuivons aujourd'hui la

10 séance entamée hier soir à Montréal.

Je vous rappelle que, au cours de cette séance, on aura des spécialistes du ministère de l'Environnement ainsi que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et... Il n'est pas là. De l'IRDA. D'accord. Excusez-moi! Qui vont pouvoir répondre aux questions concernant les bandes

15 riveraines. Et monsieur Claude Bernard de l'IRDA va nous présenter, là, faire une présentation d'une quinzaine de minutes sur les résultats, sur les recherches de l'efficacité des bandes riveraines. Donc, on aura des échanges à ce propos.

Je rappelle également aux citoyens qui n'étaient pas là hier que, pour poser des questions à la Commission et aux personnes-ressources ici présentes, il faut s'inscrire au registre à l'arrière de la salle. On a quelques personnes qui sont déjà inscrites au registre. Je

20 dirais qu'il y en a trois qui sont... Il y en a cinq, là, mais il y en a deux qui seront là que ce soir. Alors, il y a trois personnes d'inscrites au registre déjà.

Donc, toute autre personne qui souhaiterait poser des questions, je vous invite à vous inscrire au registre. Et je vous rappelle qu'à chaque fois que vous vous présentez devant la Commission, on vous autorise à poser deux questions. Vous avez la possibilité, par contre, de

25 vous réinscrire au registre pour poser des questions supplémentaires.

Avant de céder la parole à monsieur Bédard, je crois... monsieur Bernard de l'IRDA, la Commission souhaite annoncer, vous annoncer aujourd'hui les modalités, dates et lieux de la

30 seconde partie de la consultation publique, c'est-à-dire la tournée qui est réservée à l'audition publique par la Commission des opinions et des préoccupations des citoyens, des groupes et des municipalités au regard de la production porcine au Québec.

35

Alors, déjà, un communiqué a été mis sur le Fil de presse aujourd'hui. Il y a également un feuillet d'information à cet effet qui est disponible, en tout cas qui le sera cet après-midi, là, si ce n'est déjà fait, qui est disponible sur le site Internet de la Commission. Et ce feuillet

40 d'information sera transmis par courrier à tous ceux qui sont déjà inscrits sur nos listes d'envoi.

40

Alors, cette deuxième partie de la consultation publique va débiter à Québec le trois (3) mars prochain et se terminera à Sainte-Marie-de-Beauce le dix-sept (17) avril. Seize (16) municipalités seront visitées au cours de cette deuxième tournée. Alors, Québec, je vous les

45 donne dans l'ordre: Québec, Saint-Hyacinthe, Lachute, Ville-Marie, Carleton, Saint-Omer, Rimouski, Saint-Jean-sur-Richelieu, Sherbrooke, Baie-Saint-Paul, Shawinigan, Alma,

Saint-Charles-Borromée, qui est tout près de Joliette, Montréal, Drummondville, la Pocatière et Sainte-Marie.

50 Comme le permettent les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques, la Commission tiendra à certains moments simultanément dans deux villes des séances publiques pour entendre les citoyens et formera en conséquence deux équipes, alors qu'à d'autres moments, elle sera complète. Alors, elle sera complète à Québec, Saint-Hyacinthe, Saint-Charles-Borromée, Montréal, Drummondville, la Pocatière et Sainte-Marie.

55 Trois options s'offrent à vous pour exprimer votre opinion. Soit que vous choisissiez de présenter un mémoire à la Commission, soit que vous choisissiez d'exprimer oralement votre opinion à la Commission, ou soit que vous choisissiez de déposer un mémoire, sans le présenter, à la Commission. Alors, toutes les personnes qui sont intéressées à présenter leur mémoire à la Commission ou à faire un exposé oral devant la Commission devront s'inscrire
60 auprès du secrétariat de la Commission entre le vingt (20) janvier et le vingt (20) février prochain.

Les citoyens disposeront du temps habituellement dévolu par les commissions du BAPE pour présenter leur mémoire et échanger avec la Commission. Alors, normalement, on accorde une quinzaine de minutes pour présenter le mémoire. Et la Commission peut échanger avec
65 vous pendant un certain nombre, à peu près le temps équivalent. L'idée, c'est de rendre dynamique la présentation.

Il en sera toutefois autrement pour les groupes nationaux qui ont participé activement jusqu'à maintenant à la consultation publique. Dans ce cas, la Commission a choisi de leur
70 accorder un temps beaucoup plus long, c'est-à-dire qu'ils disposeront d'une séance, que chaque groupe disposera d'une séance complète, soit environ deux heures, deux heures et demie, pour présenter leur mémoire et pour échanger avec la Commission.

Je vous mentionne les groupes qui ont été identifiés par la Commission et qui auront, à
75 qui on a offert cette possibilité. C'est l'Union paysanne, la Coalition citoyenne, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, l'Union québécoise pour la conservation de la nature, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, l'Union des producteurs agricoles, la Fédération des producteurs de porcs du Québec, la Coopération fédérée et l'AQINAC.

80 La Commission souhaite donc recevoir dans tous les cas les mémoires deux semaines avant la date fixée pour leur présentation. La réception des mémoires confirmera d'ailleurs l'inscription des citoyens, groupes ou municipalités à l'horaire de la Commission. Les mémoires seront rendus publics au moment où ils seront présentés par leur auteur. Alors, il n'est pas
85 question que la Commission les distribue préalablement à ce que l'auteur vienne les présenter devant elle, le mémoire appartenant à son auteur tant qu'il n'est rendu public.

En ce qui concerne les mémoires qui seront déposés à la Commission sans être
90 présentés, la Commission les rendra publics au fur et à mesure de la deuxième partie de l'audience publique. La date limite pour déposer un mémoire, dans le cas de ceux qui ne

souhaiteront pas le présenter à la Commission, c'est le quinze (15) mai prochain.

95 Alors, comme j'ai tenté de vous glisser les grandes modalités, là, de cette consultation publique. Je vous invite à prendre connaissance du feuillet d'information qui a été fait à ce sujet ou de vous adresser pour ceux qui sont ici dans la salle à monsieur Bérubé à l'arrière de la salle qui pourra vous donner des informations complémentaires à cet effet. Alors, voilà pour cette deuxième partie de la consultation publique.

100 Maintenant, avant de passer aux présentations, j'aimerais connaître, de la part des personnes-ressources, s'il y a des documents ou des informations à fournir à la Commission. Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

105 Merci, Madame la Présidente. Hier, nous avons utilisé le bulletin de Financement agricole Canada sur les fluctuations du prix des terres au Québec et dans les autres, dans les provinces canadiennes. Nous avons déposé l'adresse Internet du bulletin à l'arrière.

LA PRÉSIDENTE :

110 Merci. Monsieur Robitaille.

REPRÉSENTATIONS PAR M. CLAUDE ROBITAILLE :

115 Madame la Présidente, tel que convenu hier, je vous reviens concernant le groupe de travail sur la relève agricole. Alors, je vous mentionne au départ qu'il en est... il y a une partie du texte qui apparaît dans le rapport annuel deux mille un, deux mille deux (2001-2002) où on dit, le titre, c'est *Sensibilisation aux besoins de la relève agricole*. Il y a un groupe de travail qui, effectivement, est constitué de représentants de la Financière agricole, de la Fédération de la 120 relève agricole et de l'Union des producteurs agricoles, et évidemment qu'on ne se fie pas toujours à notre mémoire.

125 Les travaux ont débuté en mai dernier. Et l'échéance est de déposer un rapport au cours du printemps avec des propositions qui, souhaitons-le, seront mises en application au cours de l'exercice deux mille deux, deux mille trois (2002-2003).

130 Je peux vous donner peut-être quelques éléments de la toile de fond dans laquelle le groupe de travail a fait ses actions. Un des objectifs, c'est de favoriser le maintien du nombre de fermes à dimension humaine. On ne le définira pas. De favoriser l'accès à la profession; de favoriser le démarrage et le transfert d'entreprise et de favoriser la diversification de l'agriculture.

135 Donc, les gens dans leurs travaux ont, en toile de fond, ces préoccupations-là pour en arriver à une proposition qui sera, devrait aller en consultation auprès de la clientèle visée évidemment et faire l'objet d'une décision du conseil d'administration de la Financière. Un autre élément que monsieur Beauchamp nous parlait hier, est-ce qu'il y a eu des études?

140 On m'a mentionné qu'il y a une étude qui avait été réalisée par madame Diane Parent de l'Université Laval. Je n'ai pas le titre présentement, mais je vais me le procurer et transmettrai l'information à la Commission, à savoir le titre de l'étude, la date de publication et où la Commission pourrait se procurer le document en question, puisque ce n'est pas la Financière qui est détenteur.

LA PRÉSIDENTE :

145 Merci, Monsieur Robitaille. Monsieur Fortin.

REPRÉSENTATIONS PAR M. PIERRE FORTIN :

150 Oui, Madame la Présidente. J'aimerais apporter une précision concernant le pourcentage de surplus de fumier qu'on a discuté hier soir amplement. Finalement, on ne parlait pas tout à fait de la même chose. Le chiffre que j'ai présenté, c'est un pourcentage, le cent soixante-sept pour cent (167 %), c'est un pourcentage de l'ensemble, pour l'ensemble du Québec, c'est une moyenne, il y a un estimé qui a été réalisé à partir des données du CPVQ, notamment de la grille de fertilisation de mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), et c'était pour l'ensemble des productions animales.

155 Dans la citation qu'on a relevée d'une présentation de monsieur Baril au mois d'octobre dernier, c'était un tableau ou un chiffre qui donnait un pourcentage pour l'ensemble du Québec, mais seulement pour les fermes porcines déclarantes. Donc, monsieur Baril à ce moment-là avait mentionné un chiffre, je vais le retrouver pour être sûr de bien répéter le bon pourcentage, de deux cent quarante-trois pour cent (243 %).

160 Donc, il voulait mettre en lumière ici le fait que les producteurs avaient un surplus de fumier en regard des superficies louées et possédées, donc dans le cadre de sa présentation. Donc, c'est un pourcentage issu de la même étude et qui reflète la situation des producteurs de porcs.

LA PRÉSIDENTE :

170 Est-ce qu'il inclut les engrais minéraux?

M. PIERRE FORTIN :

175 Qui inclut les engrais minéraux. Et comme je vous disais hier, évidemment, quand on parle, c'est un estimé, c'est un ordre de grandeur avant tout pour comparer des charges de phosphore par bassins versants. C'est pour ça qu'on avait des charges qui variaient de quatre cents, à trois cents pour cent, à deux cents pour cent, et caetera. Mais c'était juste pour comparer la charge de phosphore ou la problématique par bassins versants. Évidemment qu'on tient compte des engrais minéraux. Bien, c'est soixante-quatorze pour cent (74 %) qui était dû aux engrais minéraux, ce qui nous donne quatre-vingt-treize pour cent (93 %) en termes de

phosphore en provenance des fumiers.

185 Et, hier, je vous avais mentionné que, la mise en garde suivante, que c'était difficile du
jour au lendemain de dire, même si on abolissait tous les engrais minéraux ou on soustrairait
toute l'utilisation de tous les engrais minéraux, évidemment, on aurait encore des surplus
importants dans les bassins versants qui sont énumérés dans le tableau. Voyez-vous, je donne
un exemple, dans la Bayonne, même si on enlève les engrais minéraux, c'est trois cent quatre-
vingt-huit pour cent (388 %) de surplus de fumier; deux cent trente et un (231 %) dans Etchemin,
cent quatre-vingt-huit (188 %) dans Chaudière-Apalaches.

190

LA PRÉSIDENTE :

195 Pour s'assurer qu'on va parler du bon tableau, j'aimerais que vous déposiez ce tableau-
là. Je sais que c'est déjà fait, là, mais on va pouvoir l'associer avec la présentation d'hier et
d'aujourd'hui.

195

M. PIERRE FORTIN :

Oui.

200

LA PRÉSIDENTE :

Les informations d'hier et d'aujourd'hui.

205

M. PIERRE FORTIN :

Comme c'est une mauvaise photocopie, je pourrais la semaine prochaine vous amener
une belle photocopie couleur.

210

LA PRÉSIDENTE :

Vous pourrez la transmettre au bureau tout simplement.

215

M. PIERRE FORTIN :

O.K.

220

LA PRÉSIDENTE :

Ça complète?

225

M. PIERRE FORTIN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Nadeau.

230

REPRÉSENTATIONS PAR M. JEAN NADEAU :

Bonjour, Madame la Présidente. J'aurais dans un premier temps une information, et si vous le permettez, peut-être une précision sur un élément de réponse que j'avais fournie à Lachute le quatorze (14) janvier dernier. Alors, dans un premier temps donc, la question de l'information. Vous vous rappelez, lors de session précédente, j'avais mentionné que le gouvernement était en réflexion quant à la possibilité d'accorder aux municipalités le pouvoir d'interdire l'épandage pendant un certain nombre de jours.

235

240

En fait, la loi en question a été adoptée le dix-neuf (19) décembre dernier. Elle comprend un ajout au Code municipal du Québec, de même qu'à la Loi sur les cités et villes qui permet aux municipalités d'interdire l'épandage de déjections animales entre le premier (1er) juin et le trente (30) septembre pour un maximum de huit jours sans toutefois qu'il n'y ait plus que deux jours consécutifs d'interdiction d'épandage. Ça vise l'épandage des déjections animales de même que des boues municipales ou des résidus de papetières.

245

Par ailleurs, il y a d'autres conditions aussi qui s'appliquent à l'exercice du pouvoir par les municipalités. Alors, je vous invite à prendre connaissance des articles en question. En fait, il s'agit des articles 550.2 du Code municipal du Québec et... Je vais vérifier pour ce qui est de la Loi sur les cités et villes quant à l'article en question. En fait, on parlait du projet de loi 137, et plus correctement des lois du Québec de deux mille deux (2002), le chapitre 77.

250

LA PRÉSIDENTE :

Je voudrais bien comprendre ce que ces deux nouveaux articles obligent. Donc, les municipalités pourront pour un maximum de huit jours, entre... Je m'excuse, je n'ai pas la première date, la date de juin.

255

M. JEAN NADEAU :

Entre le premier (1er) juin et le trente (30) septembre de chaque année.

260

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, pourront décréter des journées où il est interdit d'épandre du lisier, entre autres.

265

M. JEAN NADEAU :

On parle de déjections animales, on parle de boues municipales et de résidus de

270

papetières également.

LA PRÉSIDENTE :

275 D'accord.

M. JEAN NADEAU :

280 Sans que ça soit plus de deux jours consécutifs. Il y a d'autres, comme je disais aussi, conditions à l'exercice du pouvoir qui sont précisées dans l'article. Et puis, en fait, quand on parle de la Loi sur les cités et villes, c'est l'article 463.2.

LA PRÉSIDENTE :

285 Et comment en sommes-nous arrivés à huit jours?

M. JEAN NADEAU :

290 Bien, regardez, dans le cadre des discussions de mai et juin dernier sur le règlement sur les exploitations agricoles qui, bon, qui se sont déroulées notamment entre le ministère de l'Agriculture, Santé, Environnement, Affaires municipales et le conseil exécutif, de même que, bon, Union des producteurs agricoles, Fédération des producteurs agricoles, l'UQCM en partie, de même que les deux unions municipales, il y a eu une demande justement des unions municipales pour pouvoir bénéficier de ce pouvoir-là. Puis c'est dans le cadre des discussions
295 qu'il a été déterminé qu'il y aurait huit jours, quoi.

LA PRÉSIDENTE :

300 D'accord. Donc, c'est un consensus entre tous ces organismes.

M. JEAN NADEAU :

305 Bien, il y a eu des demandes, des discussions, finalement une décision gouvernementale relativement au nombre de jours.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On pourra revenir après avoir pris connaissance du document.

310 **M. JEAN NADEAU :**

Bien sûr.

315

LA PRÉSIDENTE :

On pourra revenir sur cette question.

320 **M. JEAN NADEAU :**

Maintenant, si vous me permettez, peut-être l'élément d'ajout, de complément d'information. Lors donc de la séance du quatorze (14) janvier qui s'est tenue à Lachute, monsieur Beauchamp avait posé une question notamment sur la vente de terre agricole. Et puis
325 ma réponse n'est peut-être pas suffisamment précise. Quand j'ai fait ma réponse, je réfléchissais dans l'optique où la terre était vendue en totalité.

En fait, effectivement, lorsqu'il y a une terre qui est vendue en totalité, de même que lorsqu'il y a un partage de la terre entre deux agriculteurs voisins puis qu'il n'y a pas de résidus de
330 cette opération et puis que la terre est utilisée à des fins agricoles, donc la Commission n'intervient pas. Dans les autres cas, quand il y a une aliénation, morcellement, il y a donc une intervention de la Commission de protection du territoire agricole.

Par ailleurs, un autre élément d'information, cette fois-là relativement à une question qui a été posée par monsieur Michel Raymond, toujours à la session du quatorze (14) janvier, alors, monsieur Raymond se préoccupait de la venue en zone agricole de bâtiments non agricoles qui
335 pourraient nuire ou en fait empêcher le développement de bâtiments d'élevage, donc en zone agricole.

Ce que j'ai mentionné à ce moment-là, c'est que l'article 79.2(1) de la Loi sur la protection du territoire agricole mentionnait que lorsqu'il y avait l'implantation d'un bâtiment non agricole après le vingt et un (21) juin deux mille un (2001), il n'y avait pas... on ne pouvait pas donc
340 contraindre... ce bâtiment non agricole-là ne pouvait pas contraindre le développement d'une exploitation d'élevage à proximité. Cela est vrai dans la mesure où le bâtiment non agricole serait implanté à l'intérieur de la distance séparatrice applicable à l'exploitation d'élevage.
345

Par ailleurs, il y a bien sûr, dans un cas comme ça, il devra y avoir une autorisation de la part de la Commission de protection du territoire agricole et puis, parmi les critères de décision de la Commission, il est mentionné que la Commission doit prendre en considération l'impact d'une
350 telle autorisation sur le développement futur des activités agricoles.

On pourrait donc penser que, en fait, le nombre de cas ne sera peut-être pas très nombreux s'il y a une contrainte donc au développement d'activité d'élevage existant. Alors, c'est un complément d'information, je pense, qui vient préciser les éléments d'information que j'avais
355 donnés. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Nadeau. Monsieur Letendre.

360

REPRÉSENTATIONS PAR M. MICHEL LETENDRE :

3 6 5 Bonjour, Madame la Présidente, messieurs les commissaires. J'aurais un complément d'information à la question de madame Chantal Paquin de l'Union paysanne qui a été posée hier, qui demandait en fin de compte, là, je n'ai pas les transcriptions, mais comment peut-on apporter des solutions si on n'a pas identifié véritablement les problèmes?

3 7 0 Cette question découlant en partie de mon commentaire sur le fait que, concernant les études à faire encore pour déterminer les impacts de la production porcine, je souhaitais que des actions pouvaient se faire dès maintenant pour éviter de nouveaux appauvrissements en biodiversité. C'est pour préciser, pas laisser l'impression qu'on agit à l'aveuglette, là, c'est que... on pourrait citer les exemples, par ailleurs, qu'on a donnés dans le document déposé le huit (8) janvier dernier, à l'effet que, dans la rivière Boyer dans la région Chaudière-Apalaches, il y a eu des actions entreprises dans l'espoir de sauver l'éperlan arc-en-ciel de la rivière Boyer, puis que
3 7 5 c'est un bassin agricole.

Évidemment, le topo qu'on en fait, c'est qu'il y avait une production... cinquante-six pour cent (56 %), c'est de la production porcine, trente pour cent (30 %) à peu près de production bovine et quelques pourcentages au niveau d'autres productions de bovins de boucherie et tout
3 8 0 ça. Mais la cause était quand même identifiée sur la répercussion de cette espèce-là qui était reliée à la pollution agricole.

Je laisserai les experts d'Agriculture débattre le ratio entre les cinquante-six pour cent (56 %) de production porcine versus les autres productions sur l'ampleur réelle de
3 8 5 l'enrichissement. Mais le fait est, c'est qu'il y a des actions qui pouvaient déjà être entreprises à partir même de ces données-là sans aller plus loin pour essayer de restaurer la rivière puis de déjà porter des actions puisqu'on avait remarqué, entre soixante et onze (71) et quatre-vingt-douze (92), par exemple, qu'on avait perdu une dizaine d'espèces de poissons. Donc, il y a lieu d'interagir, d'agir directement avant que la situation se détériore davantage.

3 9 0 Aussi, il y a eu des informations qui ont été données à Saint-Hyacinthe, par exemple, comme dans le bassin de la Yamaska à la question posée par des agriculteurs disant : Quel est le pourcentage de pollution d'origine agricole? Les réponses ont été données soit le seize (16) ou dix-sept (17) décembre à l'effet que soixante-douze pour cent (72 %) de la pollution du bassin de
3 9 5 la Yamaska est d'origine agricole.

On sait aussi que, dans ce bassin-là, il y a une proportion importante de production porcine. Encore là, oui, peut-être des études pour documenter plus précisément l'ampleur, mais il y a moyen d'agir, effectivement, là.

4 0 0 D'ailleurs, il y a des comités de bassins versants qui sont mis en place soit par l'UPA et le ministère de l'Agriculture du Québec qui ciblent le... je pourrais vous donner des exemples dans ce bassin versant de la Yamaska qui mesure quatre mille sept cents (4700) kilomètres carrés, mais il y a des approches bassins versants de sous-bassins, par exemple avec des clubs
4 0 5 d'agriculteurs, des comités d'agriculteurs où tu as des comités par vingt (20) kilomètres carrés,

quatre-vingts (80) kilomètres carrés sur des tributaires du bassin de la Yamaska où, à ce moment-là, encore là c'est assez facile d'identifier que l'origine de la dégradation des cours d'eau est reliée à la production agricole.

410 Dans ces bassins-là, se côtoie effectivement la production porcine, dépendant des bassins, des fois c'est plus important que d'autres, mais les services conseils donnés aux agriculteurs font que les problèmes que rencontre chaque agriculteur sont analysés cas par cas. Il y a des mesures qui sont conseillées aux agriculteurs pour réduire les engrais, réduire les pesticides, changer les pratiques culturales qui fassent en sorte qu'il y ait moins de sols qui se
415 retrouvent dans les cours d'eau.

Bref, il y a des actions possibles qui sont à l'avantage autant de l'agriculteur, parce que, ce que j'ai pu en comprendre, les agriculteurs, y sauvent en engrais, en factures d'herbicides aussi, mais, nous, on y gagne aussi en diminution de perte de sols.

420 Il y a aussi, dans l'avantage de ces comités de gestion de bassins versants, c'est, ne s'attaquent pas seulement qu'aux problèmes de phosphore, ils s'attaquent, comme je mentionnais, aux pratiques culturales où l'agriculteur peut perdre des parcelles de terrain ou sa parcelle de terrain est séparée en deux par une ravine profonde et ça l'empêche de cultiver.

425 Bref, il y a des mesures correctives qui sont apportées. L'agriculteur retrouve l'usage de son champ; les cours d'eau retrouvent moins d'envasement, ainsi de suite. Donc, il y a des gains à ce moment-là très importants. C'est pour ça que, au-delà des études qui pourraient être faites pour préciser tout l'impact de la production porcine, il y a des avantages à agir dès maintenant, et
430 on n'agit pas à l'aveuglette.

LA PRÉSIDENTE :

435 Merci, Monsieur Letendre. Monsieur Fortin.

REPRÉSENTATIONS PAR M. PIERRE FORTIN :

Oui, pour compléter les commentaires de mon collègues de la FAPAQ. Je voudrais informer la Commission qu'il y a eu un projet de recherche qui a été réalisé dans le ruisseau de
440 Sainte-Anne par le ministère de l'Environnement pour quantifier certaines charges de phosphore, et qui nous a conduit un peu à l'approche par bassins versants, telle qu'on l'a exprimée dans le cadre de la politique nationale de l'eau. Et les auteurs du ministère de l'Environnement, à l'époque, un des auteurs de cette étude, je crois que c'est monsieur Bernard, il faudrait le vérifier, il est avec nous, oui, donc c'est un des collaborateurs qui avait réalisé l'étude. Si vous voulez, on
445 peut demander à monsieur Bernard ou on peut demander à quelqu'un d'autre au ministère de l'Environnement peut-être d'expliquer ce projet, si ça vous intéresse.

450

LA PRÉSIDENTE :

On pourrait déposer l'étude puis on verra par la suite.

4 55 **M. PIERRE FORTIN :**

Ça va me faire plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

4 60

Quel traitement on en fera. D'accord. Merci. C'est tout pour le dépôt des documents? Oui. Alors, on va donner, appeler certains citoyens avant de faire nos présentations, on va... j'aimerais peut-être passer deux citoyens. J'ai monsieur John Burcombe, Mouvement au Courant. Bonjour, Monsieur Burcombe.

4 65

**QUESTIONS PAR M. JOHN BURCOMBE,
Mouvement au Courant :**

4 70

Bonjour, Madame la Présidente. Je vais peut-être enchaîner un peu avec ce qu'on a commencé hier soir sur l'agriculture biologique. Parce que j'étais à Joliette, il y avait une question, je ne sais pas si ça a été répondu, du fait qu'on a mentionné qu'on investirait un million de dollars par année pour la promotion de l'agriculture biologique. Et la question était, c'est quel pourcentage du budget total du Ministère?

4 75

Et j'essaie de fouiller un peu dans le site pour trouver la réponse moi-même, mais ce n'est pas trop évident. Premièrement, le rapport, le dernier rapport annuel du Ministère ne semble pas être disponible pour quelque raison, et je vois aussi que ce n'est pas déposé auprès de la Commission. Je crois que ça sera peut-être quelque chose à fournir parce qu'il y a déjà un rapport annuel de la Financière agricole. Mais du côté de la Financière, il y a un autre rapport que j'ai trouvé assez intéressant et plus facile à lire, c'est le rapport des activités de la Financière agricole. Je crois que ce n'est pas déposé, mais je crois que ça sera utile d'avoir ce document aussi, parce que ce n'est pas facile à imprimer du site Internet parce que j'ai essayé de le faire.

4 85

Alors, c'est ce que j'ai comme dernière information. C'est pour l'année financière deux mille, deux mille un (2000-2001) où le budget total est de l'ordre de trois cent quarante millions de dollars (340 M\$) pour le Ministère. Mais je ne sais pas jusqu'à quel point est-ce que ça inclut les fonds fournis à la Financière ou est-ce que, ça, c'est quelque chose qui est un autre compte. Alors, j'aimerais des précisions sur ça.

4 90

Et, par ailleurs, j'aimerais remarquer que, en fouillant sur le site, j'ai consulté le plan stratégique du MAPAQ, c'est pour les années deux mille un (2001) jusqu'à deux mille quatre (2004), et le mot biologique n'apparaît pas du tout dans ce plan stratégique. Je me demande c'est quoi vraiment l'intérêt du MAPAQ dans l'agriculture biologique.

4 95

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon. D'abord, on va régler la question des rapports annuels. Quel est le dernier rapport annuel qui est disponible sur votre site Internet?

500

M. DENIS SANFAÇON :

Je pense que c'est le rapport deux mille un, deux mille deux (2001-2002).

505

LA PRÉSIDENTE :

Deux mille un, deux mille deux (2001-2002)?

M. DENIS SANFAÇON :

510

Il me semble. Je n'ai pas vérifié récemment. Mais de toute façon le budget de l'agroalimentaire est de deux cent quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf (299,9).

LA PRÉSIDENTE :

515

Ça, c'est en deux mille?

M. DENIS SANFAÇON :

520

Deux mille un, deux mille deux (2001-2002).

LA PRÉSIDENTE :

525

Deux mille un, deux mille deux (2001-2002). Puis l'autre est en deux mille deux, deux mille trois (2002-2003)?

M. DENIS SANFAÇON :

530

Deux mille deux, deux mille trois (2002-2003). Excusez-moi! Et puis la différence avec... Il y a aussi une trentaine de millions qui va du côté des Pêches. Alors, rapport annuel de gestion deux mille un, deux mille deux (2001-2002), ministère de l'Agriculture. Il est disponible, j'imagine, sur le site du Ministère. Si la Commission le souhaite, on peut le déposer si ça n'a pas été fait. Ça m'étonne.

535

LA PRÉSIDENTE :

Il faudrait le vérifier, là.

540

M. DENIS SANFAÇON :

545 Oui. Il est déposé, je pense, qu'on me dit. Alors, peut-être en réponse à la question posée. Donc, et quand on parle de deux cent quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf (299,9), c'est à la fois les dépenses de fonctionnement, de transfert et de salaire. Donc, ce n'est pas tous les montants versés en aide aux producteurs. C'est aussi, par exemple, les conseillers dans les régions; c'est aussi des gens qui s'occupent de la transformation, les inspections des aliments. Alors, c'est tout ça.

550 Si on regarde les programmes, les différents programmes du Ministère sont admissibles à tous les producteurs peu importe leur mode de production. Alors, par exemple, si on prend le programme d'amélioration de la santé animale au Québec, que le producteur soit un producteur biologique ou un producteur conventionnel, il est admissible aux mêmes aides, Prime-Vert, enfin peu importe. Remboursement des taxes foncières, c'est la même chose.

555 En plus, il y a un programme spécifique pour l'agriculture biologique qui est de l'ordre de un million de dollars par année et qui est pour, qui en est à sa première année complète. Donc, les deux autres années aussi ont été annoncées par le ministre et qui couvrent, comme on a eu déjà l'occasion de le mentionner, l'appui à la certification biologique, l'appui au transfert du savoir-faire sur les entreprises agricoles et l'appui à la mise en marché adaptée. Alors, pour chacun de ces volets-là, il y a un objectif et différents types de projets visés. Nous avons, je pense, déposé ce programme, ce résumé du programme de soutien au développement en agriculture biologique à la Commission.

565 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce programme d'un million par année pendant trois ans, c'est un programme de transfert?

570 **M. DENIS SANFAÇON :**

575 Ça, c'est un programme de transfert. À la fois, il y a des transferts aux producteurs, il y a des transferts aussi au conseil d'accréditation des organismes de certification, et il y a aussi, pour différents projets de mise en marché, donc auxquels les producteurs peuvent être associés, mais il y a aussi des promoteurs qui font de la mise en marché ou du développement de produits biologiques.

LA PRÉSIDENTE :

580 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

585 Donc, pour m'assurer de bien comprendre comment on pourrait évaluer la part des activités du Ministère de financement et autres dont bénéficie l'agriculture biologique, il ne

590 faudrait pas prendre seulement le programme d'un million de dollars et le rapporter à l'ensemble du budget du ministère de l'Agriculture, mais également il faudrait connaître, par exemple, la part du programme de remboursement de taxes foncières qui va à des gens d'agriculture biologique, la part du financement agricole qui va à des producteurs biologiques, la part des activités de la Financière agricole et de tous les programmes, plus prendre le temps de travail. Par exemple, quand on a fait le tour des régions, en Abitibi, je me souviens qu'il y a une personne qui nous était présentée comme étant un conseiller auprès du secteur de l'agriculture biologique, donc la rémunération des divers conseillers à travers le Ministère.

595 Et est-ce que, compte tenu que ce serait la façon exacte d'évaluer cette chose-là, et compte tenu que, au niveau financement agricole, au niveau de la Financière, au niveau de la taxation foncière, à moins que je me trompe, on n'a pas de dossiers qui nous disent tel remboursement de taxes s'applique à une ferme d'agriculture conventionnelle, tel remboursement de taxes s'applique à une ferme d'agriculture biologique, donc on peut conclure
600 que, dans l'état actuel des informations qui sont disponibles au ministère de l'Agriculture, il n'est pas possible d'arriver à dire, il y a exactement tels pourcentages des ressources du ministère de l'Agriculture qui vont au secteur de l'agriculture biologique?

605 Or, est-ce que la compréhension que j'ai de la situation, qui est celle que je viens de vous résumer, est-ce que je me trompe ou c'est à peu près ça la réalité?

M. DENIS SANFAÇON :

610 À ma connaissance, Madame la Présidente, c'est effectivement le cas. On a dans chacune des régions au moins un répondant en agriculture biologique. Il faut dire que l'agriculture biologique au Québec, c'est entre un et deux pour cent (1-2 %) du marché global de l'alimentation. Donc, au niveau de la production, je n'ai pas les statistiques exactes.

615 Effectivement, par exemple, on n'a pas, on ne discrimine pas, à ma connaissance, par exemple dans le cadre des quinze millions, quinze, seize millions consacrés à l'amélioration de la santé animale au Québec pour rémunérer en partie, atténuer en partie l'effet des distances entre, qui séparent l'éleveur du médecin vétérinaire, quelle partie va à des élevages biologiques versus des élevages conventionnels. La même chose pour les autres programmes. On n'a pas ce type d'information-là à ma connaissance. Mais l'universalité d'admissibilité au programme, elle
620 est là pour peu importe le type d'élevage.

LA PRÉSIDENTE :

625 Monsieur Robitaille, vous voulez compléter?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

630 Oui, Madame la Présidente. D'abord, c'est pour préciser que le rapport d'activité deux mille un, deux mille deux (2001-2002) a été déposé en vingt-sept (27) copies à la Commission. Et probablement qu'une version papier est disponible dans tous les centres de consultation.

635 Par rapport à l'agriculture biologique, on l'a mentionné, ils ont accès à l'ensemble de nos programmes. Mais peut-être une nouveauté. Il y a un réseau d'agents de liaison qui a été mis en place dans les différents centres de service où on a désigné, où on a identifié des personnes qui ont un intérêt pour l'agriculture biologique parmi notre personnel afin de bien accompagner cette clientèle-là qui a des besoins souvent particuliers ou qui a besoin d'avoir un peu plus d'informations sur comment on va appliquer chacun de nos programmes. Et ce réseau-là vient d'être mis en place dans l'ensemble des centres de service.

640 Et évidemment qu'il y aura une collaboration étroite avec les gens du Ministère qui sont identifiés pour tout ce qui est l'aspect technique de production, des choses du genre. On ne prétend pas avoir ces compétences-là chez nous, mais d'être en mesure de bien accueillir cette clientèle-là et de bien les diriger face aux différentes personnes-ressources qui pourraient les aider à mieux cheminer dans le cadre de leur projet en agriculture biologique.

645

LA PRÉSIDENTE :

Je veux bien comprendre ce réseau-là. Il y a une personne dans chacun de vos centres. Et le réseau, c'est en fait l'échange...

650

M. CLAUDE ROBITAILLE :

C'est l'ensemble... C'est ça.

655

LA PRÉSIDENTE :

... qui s'effectue entre ces personnes d'un centre à l'autre.

660

M. CLAUDE ROBITAILLE :

D'un centre à l'autre, et avec nos directions centrales.

665

LA PRÉSIDENTE :

Échange de connaissances.

670

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Effectivement.

675

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je m'excuse, Monsieur... Alors, c'est un commentaire, c'est une information que je donne toujours habituellement d'entrée de jeu lorsqu'on commence une audience. Je demande aux gens d'essayer le plus possible d'écouter, de ne pas parler, parce qu'il y a des

gens qui souhaitent écouter et entendre ce qu'il y a à dire. Alors, le message est fait. Vous l'avez fait vous-même. J'invite ces gens à se taire et à écouter ce qui se dit. Et s'ils ont à échanger entre eux, bien, de le faire dans le hall d'entrée.

680 Je ne peux pas en dire plus, là. Mais si ça dérange les gens, et même nous, parfois, on entend jusqu'ici, le chuchotement. Alors, c'est vrai que c'est dérangeant. Alors, j'invite les personnes concernées à respecter les souhaits et désirs des concitoyens. Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

685 Et en complément d'information, il existe une table-filière en agriculture biologique à laquelle le ministère de l'Agriculture participe et, éventuellement, les gens de la Financière. Et il y a un comité en agriculture biologique au CRAAQ qui, effectivement, fait des travaux pour colliger le plus d'informations possibles et venir en aide à ce moment-là à ces productions-là qui sont en
690 émergence au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

695

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Juste une vérification, là. Monsieur Burcombe a demandé s'il y avait dans les budgets du ministère de l'Agriculture des fonds qui étaient versés à la Financière.

700

M. DENIS SANFAÇON :

705 Quand j'ai parlé du budget du Ministère tout à l'heure en mentionnant que, pour la partie agriculture et agroalimentaire, c'était deux cent quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf (299,9), ce n'est que pour le Ministère.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

710 Que pour le Ministère. Est-ce que, dans votre... Quel est le global de votre Ministère... de budget, pardon, de transferts au Ministère?

M. DENIS SANFAÇON :

715 Si vous permettez, on va essayer de trouver l'information et vous la donner. Je ne pourrais pas le sortir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

720 O.K. Si je comprends bien, le temps que vous le cherchez, je peux-tu vous poser une autre question le temps que vous le cherchez? Si je comprends bien, il n'y a pas dans votre

ministère de programme spécifique d'incitation à une filière ou à une autre, sauf ce petit, ce budget d'un million pour le biologique? Je ne le qualifierai pas, j'ai dit petit, je retire mon adjectif. Mais sauf celui-là, est-ce que ce n'est pas dans votre politique d'être incitatif dans une ligne en particulier?

725

M. MARCEL TREMBLAY :

Comme monsieur Sanfaçon vous a dit tout à l'heure, dans chacune des directions régionales, il y a un répondant en agriculture biologique qui se fait un plaisir d'accompagner les entreprises dans le changement pour s'en aller vers des projets de transition en agriculture biologique. Ça se concrétise par de l'appui professionnel.

730

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais je demande ça parce que, au fond, vous avez un programme qui est universel, vous offrez telle chose, c'est offert à tout le monde indistinctement qu'on soit d'une lignée ou de l'autre. C'est bien ça?

735

M. DENIS SANFAÇON :

Plus un programme spécifique pour l'agriculture biologique.

740

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais dans l'ensemble de vos programmes qu'on peut appeler plus lourds, est-ce que, d'une certaine manière, le biologique ne se met pas hors-jeu et devient finalement comme un client impossible puisqu'il y a des choses qu'il ne vous demandera pas puisque, dans son hypothèse même de production, cela n'est pas inclus? Je pense, par exemple, à des fosses à purin à lisier. Le biologique ne marche pas dans ce sens-là, alors, automatiquement, sa manière de faire de l'agriculture, le sort de programmes qui, *a priori*, sont universels. Et, là, il y a une forme, il peut y avoir une forme de distorsion. Est-ce que l'analyse que je fais est fautive?

745

750

M. DENIS SANFAÇON :

Absolument.

755

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Elle est absolument fautive ou absolument vraie?

760

M. DENIS SANFAÇON :

Elle est absolument fautive. Par exemple, quand on parle d'entreposage, on fait souvent référence au lisier, il ne faut pas oublier fumier solide. Et l'entreposage pour les entreprises biologiques dans la réglementation, on ne dit pas, si vous êtes entreprise biologique, faites pas

765

770 d'entreposage étanche. Et l'entreposage étanche, c'est là aussi pour eux. Et si on regarde les clubs d'encadrement technique, si on regarde les clubs agroenvironnementaux, si on regarde le remboursement des taxes, les soins de santé, tout ça, c'est des choses qu'on retrouve également dans les élevages biologiques. Alors, ils ne sont pas sortis des programmes parce qu'ils sont biologiques.

LA PRÉSIDENTE :

775 Pour votre information, Monsieur Burcombe, le rapport annuel de gestion du ministère de l'Agriculture deux mille un, deux mille deux (2001-2002) porte la cote GENE-27, et le rapport annuel de l'année précédente, deux mille, deux mille un (2000-2001), la cote GENE-11.

M. JOHN BURCOMBE :

780 C'est ce que j'ai cherché dans le secteur économique, je n'ai pas trouvé. Mais pour le... Mais si je comprends bien, il n'y a pas de l'argent donné aux agriculteurs qui veulent faire la transition de l'agriculture régulière jusqu'à l'agriculture biologique. Est-ce que c'est bien le cas qu'il n'y a pas un programme d'incitation ou d'aide pour ceux qui veulent faire la transition à l'agriculture biologique?

785

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que le budget d'un million dont vous avez parlé prévoit le financement d'une transition, d'un type de production, d'un mode de production à l'autre?

790

M. DENIS SANFAÇON :

795 Merci, Madame la Présidente. Je vais vous lire parce que... Bon. Le volet 2 : *Appui au transfert du savoir-faire sur les entreprises agricoles. C'est :*

Assurer l'accès à la formation, l'information et au soutien technique pour un producteur qui veut justement faire de l'agriculture biologique.

800 Donc, pour encadrer ces producteurs-là, pour leur permettre une transition vers l'agriculture biologique, pour présenter, réaliser des guides de production biologique, réseauter les producteurs, réseautage à l'expertise, diffusion de l'information comme telle. C'est les objets du volet *Appui au transfert du savoir-faire*.

805 Il n'y a pas une prime à la transformation, là, ou au changement, à ma connaissance. C'est sur le transfert du savoir-faire permettant à l'agriculteur de développer ce type de production-là.

LA PRÉSIDENTE :

810 Merci, Monsieur Sanfaçon.

M. JOHN BURCOMBE :

815 Madame la Présidente, je crois que c'est... je ne sais pas si c'était hier ou à Joliette, on a
parlé de sommes qui sont rendues disponibles pour les agriculteurs sur la production porcine sur
lisier qui veulent chercher ou expérimenter des autres façons de traiter le lisier. Si je me souviens
bien, c'étaient des sommes jusqu'à deux cent mille dollars (200 000 \$). Alors, si un agriculteur
vient avec une proposition de transformer son opération de lisier en opération de fumier solide
avec compostage, est-ce que, ça, c'est considéré comme éligible à un tel type de subvention?

820

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

825

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la Présidente, le compostage est un mode de traitement, effectivement, prévu à
Prime-Vert.

830

M. JOHN BURCOMBE :

Mais pour les autres coûts de transition comme les coûts de certification, par exemple,
qui sont un coût qui est spécifique à l'agriculture biologique, est-ce qu'il y a une aide vers les frais
de certification, par exemple?

835

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon, toujours dans le même feuillet d'information. On va essayer de
trouver la cote pour pouvoir la donner à monsieur Burcombe.

840

M. DENIS SANFAÇON :

L'aide n'est pas directe. L'aide est à l'organisme qui certifie, qui accrédite les organismes
de certification et non pas directement au producteur qui cherche une certification.

845

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Madame la Présidente.

850

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

855

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Je reçois l'information à côté que, pour trouver le document, il faudra avoir le titre. Alors, est-ce que vous pouvez nous le fournir?

860

M. DENIS SANFAÇON :

Je répète : *Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique, résumé.*

865

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

870

Avez-vous eu le temps de trouver le montant des argents de transferts?

M. DENIS SANFAÇON :

875

Pas moi. J'étais en train de répondre aux questions.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Je pensais que c'était votre collègue à côté qui le cherchait, là.

880

M. DENIS SANFAÇON :

Il faut dire que depuis que le gouvernement a changé en donnant une stratégie différente de présentation des rapports, c'est plus difficile parce que c'est par objectif et non plus...

885

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ce n'est pas par unité de programme.

890

M. DENIS SANFAÇON :

Il faut faire une recherche particulière, que nous avons à l'instant.

LA PRÉSIDENTE :

895

Ce n'est plus la super catégorie numéro 3.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

900

Autrefois, on avait un programme transfert, c'était simple, on allait le chercher là.

LA PRÉSIDENTE :

Votre micro est fermé.

905

M. DENIS SANFAÇON :

Excusez-moi, Madame la Présidente! Deux mille un, deux mille deux (2001-2002), cent cinquante-sept virgule quatre millions (157,4 M) de transferts. Alors, je peux avoir la ventilation. L'ASAQ, amélioration de la santé animale au Québec, seize virgule zéro (16,0); remboursement des taxes foncières, soixante-treize virgule un (73,1); Prime-Vert, cinquante-cinq virgule zéro (55,0), virgule un, mettons; et programme Cadre, c'est le programme régional pour... et mon collègue de la Direction régionale pourra vous dire exactement ce que ça comprend, treize virgule trois (13,3). Et j'ai aussi les points après les virgules si vous le souhaitez.

910

915

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez bien dit que c'était deux mille un, deux mille deux (2001-2002)?

920

M. DENIS SANFAÇON :

Deux mille un, deux mille deux (2001-2002), et j'ai quatre-vingt-dix-neuf, deux mille (99-2000) et deux mille, deux mille un (2000-2001).

925

LA PRÉSIDENTE :

Puis vous n'êtes pas capable de nous donner deux mille deux, deux mille trois (2002-2003)?

930

M. DENIS SANFAÇON :

Aussitôt qu'on va me le remettre.

LA PRÉSIDENTE :

935

D'accord. Pour pouvoir le comparer au deux cent quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf millions (299,9 M). Monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

940

Alors, je ne suis pas au courant de comment le financement marche, mais est-ce que ce n'est pas le cas que la Financière bénéficie d'un autre financement distinct?

945

LA PRÉSIDENTE :

La Financière a son propre budget, Monsieur Robitaille?

950 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Effectivement, la Financière agricole a un budget distinct de celui du ministère de l'Agriculture depuis la création de la Financière d'ailleurs.

955 **LA PRÉSIDENTE :**

Et votre budget est de combien de millions?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

960

En fait, j'ai les chiffres sous les yeux pour l'année deux mille un, deux mille deux (2001-2002), trois cent six millions (306 M\$) provenant du gouvernement du Québec, cent cinquante et un millions (151 M\$) provenant du gouvernement fédéral, et différents autres revenus, là, qui totalisent des revenus de quatre cent soixante et onze millions (471 M\$). Et de ce quatre cent soixante et onze millions (471 M\$) là, les frais d'administration, en fait, l'opération, c'est quarante-sept millions (47 M\$); tout le reste étant des sommes qui sont versées soit en contribution au fonds d'assurance stabilisation, assurance récolte, assurance prêt agricole et forestier, qui sont les principaux postes de dépenses de la Financière.

965

970 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Ça va, Monsieur Burcombe?

M. JOHN BURCOMBE :

975

Oui. Alors, pour la deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

980

Celle-ci concernait la production biologique, la première.

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord.

985

LA PRÉSIDENTE :

La deuxième?

990

M. JOHN BURCOMBE :

995 C'est sur les OGM. C'est aussi à Joliette, il y avait une question sur le pourcentage d'OGM dans la nourriture des porcs. Et on n'a pas eu de réponse. Je ne sais pas si le Ministère est revenu par la suite. Mais j'aimerais qu'on nous indique en particulier c'est quoi le pourcentage de maïs au Québec qui est génétiquement modifié, ou si le soya, entre autres. Est-ce qu'il y a d'autres produits qui entrent dans la nourriture des porcs qui sont génétiquement modifiés?

LA PRÉSIDENTE :

1000 Monsieur Sanfaçon. Avant que vous n'interveniez aussi, Monsieur Sanfaçon, je voudrais juste rappeler à tout le monde que quand on sera à Saint-Jean-sur-Richelieu, on va avoir des experts qui vont parler, qui vont être en mesure de nous parler d'organisme génétiquement modifiés. D'accord. Alors, on va avoir... On est en train de confirmer, là, certains experts. Mais ils risquent tous de provenir de l'Université Laval. D'accord. Alors, ce sera le vingt-huit (28) janvier à dix-neuf heures trente (19 h 30). Mais je crois que, Monsieur Sanfaçon, vous avez l'information concernant le pourcentage des cultures qui sont des cultures modifiées génétiquement?

M. DENIS SANFAÇON :

1010 Oui, Madame la Présidente. Peut-être en préambule rappeler que la décision d'autoriser ou non un aliment ou une culture génétiquement modifié est de responsabilité fédérale. Et c'est pour ça qu'on va, on avait, vous avez prévu, je pense, entendre des gens aussi des autorités fédérales là-dessus.

1015 La situation des cultures transgéniques au Québec : maïs, deux mille un (2001), cent cinquante mille hectares, cent cinquante mille cinq cents (150 500), ce qui veut dire trente-cinq pour cent (35 %); canola, trois mille sept cent cinquante (3750), ce qui veut dire soixante-quinze pour cent (75 %); et soya, trente-neuf mille (39 000) hectares, ce qui veut dire vingt-six pour cent (26 %). C'est pour alimentation animale. Ces informations-là ont déjà été données, je pense, à plusieurs reprises lors des audiences.

LA PRÉSIDENTE :

1025 Et ces cultures sont utilisées à quel ratio dans la ration d'un porc?

M. DENIS SANFAÇON :

1030 Alors, je vais vous lire la réponse qui a été faite. Je pense que c'était à Joliette la semaine dernière.

1035 *En général, au Québec, les moulées porcines les plus utilisées contiennent environ soixante-cinq à quatre-vingts pour cent (65-80 %) de maïs-grain; quinze à vingt pour cent (15-20 %) de tourteaux de soya. On pourrait estimer que de ce soixante-quinze pour cent (75 %) de maïs-grain trente-cinq pour cent (35 %) pourrait être transgénique. Si ce maïs*

1040 *transgénique est réparti et utilisé uniformément au Québec, ce qu'on ne peut pas vérifier. Pour ce qui est du soya, il est impossible de déterminer la proportion de la moulée car la fève soya est utilisée quelquefois directement dans la moulée, mais le plus souvent est transformée pour extraire l'huile et on utilise le produit résiduel après extraction de l'huile qu'on appelle le tourteau de soya. Il est impossible d'en retrouver la provenance. Pour ce qui est de savoir qu'est-ce qui arrive de ce maïs transgénique une fois à l'intérieur du porc, on peut indiquer à la Commission que monsieur Jean-Pierre Robert de l'Agence canadienne d'inspection des aliments a répondu à cette question à la séance thématique du cinq (5) novembre en soirée à Joliette, à la page 35.*

1045 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais nous aurons également, Monsieur Burcombe, à Saint-Jean-sur-Richelieu des gens qui vont pouvoir répondre aux questions, à ce type de questions.

1050 **M. JOHN BURCOMBE :**

D'accord.

1055 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1060 **M. JOHN BURCOMBE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1065 Merci, Monsieur Burcombe. Maintenant, j'inviterais les gens du ministère de l'Environnement. Il y a monsieur Yvon Richard qui est en mesure de nous faire une présentation sur le concept des bandes riveraines. Nous avons également monsieur Robert Bertrand qui peut nous entretenir des bandes d'épandage prévues dans le règlement sur les exploitations agricoles. Monsieur François Fréchette de l'application de la Loi du littoral et les responsabilités de chacun.

1070 Puis je vous rappelle qu'on a également monsieur Claude Bernard de l'IRDA qui va pouvoir nous entretenir des résultats sur les recherches de l'efficacité des bandes riveraines. Alors, on va faire ces présentations peut-être dans cet ordre-là. Puis après, on pourra poser nos questions.

1075 **M. PIERRE FORTIN :**

1080 Peut-être que j'inverserais l'ordre un peu pour monsieur Bertrand, je le ferais venir en dernier. Parce que c'est juste une suite logique dans la présentation.

LA PRÉSIDENTE :

1085 D'accord. Parfait.

PRÉSENTATION PAR M. YVON RICHARD :

1090 Oui, je peux y aller, Madame la Présidente?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Allez-y!

1095 **M. YVON RICHARD :**

Merci. Alors, je vais vous présenter les, je vais faire un survol assez rapide des principales fonctions écologiques, je parle bien écologiques, écosystémiques, jouées par les bandes riveraines. Lorsqu'on parle de fonctions écosystémiques, on ne peut pas descendre en bas de bandes riveraines de dix mètres et, normalement, elles devraient être de vingt à trente (20-30) mètres. Donc, les concepts que je vais amener sont pour des bandes riveraines d'environ vingt à trente (20-30) mètres, donc des bandes riveraines qu'on qualifie d'idéales pour à peu près l'ensemble de situations qu'on peut rencontrer sur le terrain.

1105 Un rôle majeur des bandes riveraines, évidemment, lorsqu'elles ne sont pas court-circuitées soit par des drains agricoles, soit par des fossés ou toutes autres amenées d'eau directement à la rivière, c'est la rétention des sédiments et des nutriments, et ainsi que des contaminations, des différents contaminants.

1110 Donc, il est facile de comprendre que l'écoulement de l'eau est ralenti dans une bande riveraine de vingt à trente (20-30) mètres. Il y a déposition des matières organiques, des sédiments auxquels sont attachés des nutriments. Et une partie de ces nutriments-là va être captée par les plantes et entrée dans la matière ligneuse, donc être stockée dans la zone de la bande riveraine, n'ira pas à l'eau.

1115 Et une autre partie aussi va se répartir dans l'atmosphère, si je parle du nitrate, par des phénomènes qu'on appelle de dénitrification, va repartir à l'état gazeux. Donc, le fait qu'il y ait des micro-organismes sur la bande qui sont capables de jouer ce rôle-là, donc il y a là une espèce de... les nutriments sont enlevés avant qu'ils rentrent dans l'eau et produisent des effets néfastes. 1120 C'est la même chose comme des contaminants, comme des pesticides où il y a une certaine photolyse qui va se faire, transformation par les micro-organismes. Et, à ce moment-là, elles n'iront pas au milieu aquatique.

1125 Un autre rôle majeur des bandes riveraines, c'est la régularisation de l'hydrosystème. Lorsque les bandes riveraines sont matures, composées d'une strate arborescente, il y a

beaucoup d'arbres qui vont tomber à l'eau, qui vont créer des embâcles. Ces embâcles-là ont pour rôle de ralentir l'énergie, le déplacement de l'eau, donc de son pouvoir d'érosion, et par le fait même créer des zones lentes, des zones rapides; il va y avoir, par exemple, déposition des sédiments en zones lentes, ce qui va faire abaisser la turbidité de l'eau.

1130

On sait que la turbidité de l'eau a un impact majeur sur les organismes biologiques, soit au niveau de la vision, soit qu'elle perturbe leur vision, soit qu'elle altère leurs branchies, soit qu'elle colmate les aires de frai et de reproduction. Donc, il est bien important à ce moment-là de faire baisser cette turbidité-là. Et l'hétérogénéité du milieu amené par les bandes riveraines se charge de ce phénomène écologique.

1135

L'autre fonction très importante, c'est la recharge des nappes phréatiques, l'apport d'eau dans la bande riveraine est ralenti. Et, à ce moment-là, comme souvent les bandes riveraines sont composées de sol relativement poreux et épais, il y a une importante recharge des nappes souterraines qui, on sait, sont importantes pour maintenir les nappes adéquates et aussi pour maintenir un niveau minimal d'eau en période d'étiage dans les rivières et maintenir une faune aquatique.

1140

Rôle majeur aussi, que tout le monde connaît, c'est la stabilisation des berges, principalement par les arbustes et les arbres qui ont des racines très importantes, vont consolider les berges, donc les maintenir en place avec des phénomènes de cohésion très efficaces. Et ceci, ça va protéger les sols ou la berge contre l'érosion et, principalement, en période, en période, surtout en période de fonte des neiges où les glaces peuvent arracher, peuvent arracher la rive, des parties de rive. Alors, les racines des arbres sont très efficaces là à maintenir le sol en place, contrairement, par exemple, si on avait une strate qui serait essentiellement herbacée.

1145

1150

Régularisation de la température de l'eau. Dans les rivières de premier, deuxième ou troisième ordre, on peut penser que ce sont de petites rivières très communes en milieu agricole. L'ombrage créé par une strate arborescente permet un abaissement de la température de l'eau en été, de moins grande fluctuation aussi journalière, donc un écosystème qui est moins sous l'effet de stress. Et ceci, ça favorise la vie aquatique.

1155

On peut penser, par exemple, si la température de l'eau monte trop, il va y avoir prolifération des bactéries. Et les bactéries, on sait, sont très néfastes pour les poissons, surtout au niveau de l'érosion de leurs nageoires. Donc, la régularisation de la température de l'eau, phénomène très important pour, entre autres pour les poissons.

1160

Limitation de l'eutrophisation. Évidemment, les bandes riveraines ne peuvent pas toutes retenir l'azote et le phosphore, deux éléments importants pour la prolifération des algues. Et phénomène de colmatage aussi du fond des rivières et apport, développement important de plantes aquatiques. Par contre, lorsque vous avez de l'ombrage, les phénomènes de photosynthèse ne peuvent s'exprimer. Donc, l'azote et le phosphore n'est pas capté par le système, est exporté à l'extérieur du système et, à ce moment-là, on n'a pas phénomène ou des phénomènes d'eutrophisation qui sont moindres.

1165

1170

Donc, ce qui est important, parce que l'eutrophisation, on sait, c'est une prolifération d'algues qui peuvent, à la limite, émettre des toxines. Je pense, entre autres, aux cyanobactéries qui sont très néfastes pour l'homme et pour la vie aquatique.

1175 Création d'habitats pour les invertébrés et les poissons. Tout arbre, toute matière organique, je parle ligneuse, d'herbacée, arbuste qui tombe à l'eau, est un habitat essentiel aux invertébrés qui sont la source majeure de nutrition pour les poissons. Ils s'en servent pour se cacher, pour s'y installer, pour se reproduire, et caetera. Et c'est la même chose pour les poissons.

1180 Donc, l'apport de ces branches-là crée des pools, crée des zones de repos. Les zones de repos, les pools, entre autres les fosses, créés par les arbres qui tombent à l'eau, qui créent des phénomènes de remous, donc de creusage du lit de la rivière, créent des zones de, où en période d'étiage, les poissons vont s'y ramasser pour survivre. Et c'est la même chose pour l'hiver.

1185 On sait que l'hiver, le métabolisme des poissons est ralenti. Ils deviennent très vulnérables à la prédation et ils se déplacent très peu. Donc, il est important pour assurer leur survie d'avoir des habitats d'eau profonde. Et la bande riveraine, les apports d'arbres qui tombent à l'eau créent ces habitats-là pour la survie du poisson. Et évidemment qui dit habitat hétérogène, habitat diversifié dit aussi une meilleure biodiversité aquatique et terrestre... aquatique. Ça va de soi parce que le milieu est diversifié. Si vous avez beaucoup d'habitats, vous aurez des niches aquatiques développées, donc un milieu aquatique qui va répondre à toutes ces fonctions de bioénergie.

1190 Évidemment, la bande riveraine, ce n'est pas vraiment mon rôle, mais un rôle au niveau terrestre excessivement important. On pense aux batraciens, aux reptiles, la plupart des animaux ont besoin d'eau pour survivre. Donc, ils vont utiliser la bande riveraine comme zone, comme zone soit d'habitat, très important, pour se déplacer aussi, donc comme couloir de migration pour la dispersion des gens et le maintien de métapopulation qui sont en santé et importantes pour l'écosystème.

1195 L'apport de matières organiques, ici, je parle, lorsque les feuilles des arbres tombent, par exemple, c'est une matière importante de nutrition pour les invertébrés également. Il ne faut pas penser que cette matière-là nuit au milieu. Au contraire, ils sont capables de l'ingurgiter puisqu'ils le font depuis des millénaires, ils sont adaptés à ça. Donc, ça permet, là, cette matière-là une meilleure vie aquatique également.

1200 Dans les composantes des bandes riveraines qui sont les plus efficaces, sur une échelle de zéro à dix, on peut voir que la bande riveraine à l'état nature, essentiellement, va être composée de forêt. C'est elle qui est la plus efficace. On peut lui donner la cote dix comme structure, comme structure du milieu et capacité à remplir les fonctions écologiques.

1205 Le sol nu, qui est à la fin, il est facile de croire qu'un sol nu, laissé à lui-même, va avoir beaucoup d'érosion et, à ce moment-là, ne remplira pas les fonctions de protection

écosystémique du milieu aquatique.

1220 Arbustaie et herbaçaie naturels, c'est relativement bon. On parle d'une cote au-dessus de six à huit. Par contre, friche pâturage, culture, évidemment, piétinement du bétail, ce sont des milieux aussi à la culture. Il y a souvent de la culture à interligne étroit ou à grand interligne. Il y a beaucoup d'érosion qui se fait. Donc, on peut penser que ce ne sont pas des milieux favorables à la protection du milieu aquatique.

1225 On a ici la rivière Chaudière. On peut voir qu'il y a absence de, ou pratiquement absence de bandes riveraines sur cette diapositive. C'est un phénomène courant au Québec. Et je n'apprends rien à personne. On a été capable, on peut développer un modèle qui nous donne la capacité des bandes riveraines à remplir ces fonctions écologiques tout le long du parcours de la rivière. À gauche, vous êtes à l'embouchure. À droite c'est-à-dire, vous êtes à l'embouchure et, à gauche, vous êtes à cent quatre-vingts (180) kilomètres de l'embouchure de la rivière Chaudière.

1230 Et à chaque kilomètre, on peut associer, à l'aide de ce modèle-là, une cote, un indice de qualité de bandes riveraines. On a ici les différentes strates à votre gauche. Et en milieu agricole, qui est la moyenne Chaudière, on peut voir que la cote des bandes riveraines est la plus faible, alors qu'en zone, comme la basse Chaudière où il y a beaucoup, c'est plus habité, on respecte un peu plus les bandes riveraines et les fonctions écologiques sont mieux respectées. Dans la haute Chaudière, il y a beaucoup de forêt. La cote est souvent excellente. Par contre, là où il y a l'agriculture, encore une fois, on a des enclaves où l'intégrité écosystémique, là, est très très faible.

1240 Démonstration de la fonction écologique des bandes riveraines. Vous avez ici un graphique qui démontre, lorsque la cote de la bande riveraine augmente, donc lorsqu'elle est bien structurée avec de plus en plus d'arbres, de plus en plus mature, la turbidité de l'eau a tendance à diminuer également. Donc, la protection du sol contre l'érosion va faire diminuer la turbidité de l'eau, ce qui va favoriser, comme je le mentionnais tantôt, la vie aquatique.

1245 Autre phénomène ici, au ministère de l'Environnement, on a développé des indices de qualité écosystémiques des rivières en termes de vie aquatique. Vous avez toujours ici en abscisse la qualité de cette bande qui augmente. Et lorsque la qualité de la bande augmente, on peut voir que, ici, on a un indice qu'on appelle IBG, c'est un indice qui nous donne la santé des invertébrés à l'intérieur de la rivière et leur santé augmente lorsqu'on a des bandes riveraines qui sont bien structurées.

1255 C'est la même chose pour les poissons. Lorsque la qualité de la bande riveraine augmente, donc une bande riveraine mature, herbacée, avec les différentes strates herbacées, arbustaie et forêt. Donc, on peut voir ici, là, l'indice de qualité aussi apporté aux poissons qui s'applique ici à une strate des poissons qu'on appelle les cyprinidés insectivores qui dominant en milieu agricole et ils sont favorisés lorsqu'on a une bande riveraine qui est plus intacte.

1260 Alors, c'est l'ensemble des résultats ou des concepts que je voulais amener à votre attention. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1265 Merci, Monsieur Richard. On passe tout de suite à monsieur François Fréchette. On va y aller comme ça, là, en rafale. Puis ensuite, on posera des questions.

PRÉSENTATION PAR M. FRANÇOIS FRÉCHETTE :

1270 Ce n'est pas une présentation... Bonjour, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Monsieur Fréchette.

1275 **M. FRANÇOIS FRÉCHETTE :**

1280 Ce n'est pas une présentation sous la forme que celle que monsieur Richard vous a faite, que j'ai. C'est simplement un verbal. D'abord, je vous ai entendu dire tout à l'heure, vous parlez d'un règlement de protection des rives, du littoral et plaines inondables. Ce n'est pas le choix qui a été fait.

1285 Si je me reporte d'une façon historique. Au début des années quatre-vingt (80), la proposition du ministère de l'Environnement était effectivement de faire un règlement provincial. Sauf que, au niveau gouvernemental, la décision qui a été prise a été autre. C'étaient les balbutiements à ce moment-là de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme; il a été résolu au niveau gouvernemental de faire une politique provinciale d'application municipale, transposée par les schémas d'aménagement puis par la suite dans les règlements de zonage des municipalités locales.

1290 La proposition originale aussi était aussi une bande...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1295 Juste un instant. On va donner une chance à notre transcripteur. Pouvez-vous parler un petit peu plus lentement.

M. FRANÇOIS FRÉCHETTE :

1300 J'ai beaucoup de difficulté pour ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1305 Oui. Dans ce cas-là, allez à votre rythme, il est mieux que vous soyez confortable.

M. FRANÇOIS FRÉCHETTE :

1310 L'autre proposition, la proposition initiale, c'était aussi de faire une bande de dix mètres, mais tout autant en milieu agricole que partout. Au niveau consensuel par la suite, au niveau gouvernemental, c'est trois mètres qui a été retenu. Finalement, la politique après âpres négociations en quatre-vingt-sept (87), quand la politique a été adoptée comme telle, c'était trois mètres, mais c'était aussi limité aux cours d'eau, au Saint-Laurent et à ses tributaires. Ce n'était pas encore applicable aux tributaires des tributaires ou dans les ordres subséquents.

1315 Or, en quatre-vingt-sept (87), on se rappelle que les premiers schémas d'aménagement étaient peut-être déjà adoptés ou en voie d'adoption. L'adoption s'est poursuivie. Et la politique a finalement été modifiée, elle, en quatre-vingt-seize (96); c'est la politique qu'on a actuellement. Et en quatre-vingt-seize (96), là, la politique en milieu agricole, on a cessé de parler de milieu et on a dit, finalement, la bande riveraine en milieu agricole a dix mètres, toutefois, la culture est possible jusqu'à trois mètres d'un cours d'eau ou s'il y a un talus, jusqu'à un mètre sur le dessus du talus.

1325 Toutefois, là, on est en quatre-vingt-seize (96), tous les schémas de première génération avaient déjà été adoptés. Et la transposition des normes de la politique avait commencé à se faire dans les règlements municipaux. Mais la révision ultérieure des schémas pour inclure les normes de quatre-vingt-seize (96), c'est en cours actuellement. Je peux vous dire que, actuellement, il y a peut-être vingt-six (26) schémas d'aménagement sur cent (100) au Québec qui ont inclus les normes de quatre-vingt-seize (96), sauf qu'elles ne sont pas encore nécessairement applicables puisqu'il y a peut-être un délai de deux ans de la transposition des normes du schéma vers les règlements de zonage.

1330 Alors, effectivement, la protection des rives, en vertu de la politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables n'est pas encore vraiment implantée dans nombre de milieux riverains au Québec. C'est le constat qu'on peut faire aujourd'hui.

1335

LA PRÉSIDENTE :

Ça complète votre présentation, Monsieur Fréchette?

1340

M. FRANÇOIS FRÉCHETTE :

1345 Non, je pourrais peut-être élaborer encore davantage. Il y a une politique nationale de l'eau qui est sortie l'automne dernier. Il y a deux propositions. Il y a quand même un certain constat qui peut être posé par rapport à ce que je viens de dire. Puis je n'ai pas encore parlé nécessairement de l'application non plus.

1350 Mais dans la politique nationale de l'eau, bien, il y a une proposition de revoir entièrement, de faire refaire un plan d'action pour la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, et des milieux humides. Et puis il faut établir là-dessus. Il y a un constat à faire, un bilan, et peut-être de nouvelles propositions.

1355 Alors, entre autres, j'entendais mon confrère tantôt parler des bandes riveraines. Pour une fonction, entre autres, d'épuration des eaux qui migrent des champs vers les cours d'eau, les modifications, entre autres, des méthodes culturales sont telles que, pour cette fonction-là, entre autres, les bandes riveraines remplissent peut-être même plus ce pourquoi elles pouvaient être conçues, parce que, finalement, les eaux vont migrer à travers la bande riveraine, à travers des drains agricoles ou même des fossés sans subir l'effet de filtration.

1360 Alors, s'il y a une réforme de protection des rives, du littéral et des plaines inondables, je pense qu'il faut aller même un petit peu plus loin. Il faut penser globalement de quelle façon on pratique l'agriculture. Ça complète.

LA PRÉSIDENTE :

1365 Ça complète votre présentation?

M. FRANÇOIS FRÉCHETTE :

1370 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1375 D'accord. Bon. On reviendra plus tard pour les questions. Maintenant, Monsieur Bertrand, monsieur Robert Bertrand.

PRÉSENTATION PAR M. ROBERT BERTRAND :

Bonjour, Madame la Présidente.

1380 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

PRÉSENTATION PAR M. ROBERT BERTRAND :*

1385 Mon exposé va être un peu du même style que le précédent. En fait, je suis ici pour parler un petit peu de l'article 30 du règlement sur les exploitations agricoles. Pour dire d'abord que l'objectif du règlement n'était pas de créer des bandes riveraines tel qu'on a entendu. Évidemment, le règlement est très clair à cet effet-là. On ne fait que définir des distances d'épandage ou empêcher, en fait, l'épandage de matières fertilisantes dans la bande riveraine définie par règlement municipal.

1395 Et, évidemment, en absence de ça, on s'est donné des distances de trois mètres, un mètre, dépendant si on est dans un cours d'eau ou dans un fossé. Et la raison première de ça, c'est pour éviter que ça ruisselle dans le cours d'eau, qu'il y ait transfert direct des matières

fertilisantes dans les cours d'eau. Évidemment, le calcul des distances en absence de bandes riveraines, on parle de la ligne des hautes eaux; on calcule ça à partir de la ligne des hautes eaux. Et, évidemment, s'il y a un talus, il faut absolument qu'il y ait une protection d'au moins un mètre sur le haut du talus.

14 00

Par rapport à ce que François disait aussi au niveau de la fonction filtre ou épuration des bandes riveraines, effectivement, je pense qu'il y a encore de l'étude à faire.

14 05

Dans le règlement plutôt, on a essayé de limiter les doses d'épandage au niveau de la parcelle pour essayer de minimiser justement le transfert, on veut essayer de contrôler le pourcentage de richesse des sols, pourcentage de saturation au niveau phosphore pour justement, si on s'imagine, le sol agricole ou une parcelle agricole comme une éponge, d'empêcher cette éponge-là justement de suinter par les bords et, finalement, on met dedans uniquement ce que les plantes ont besoin une fois qu'on a amené la fertilisation à un niveau, je dirais, optimum entre la protection du milieu et la culture de maïs ou d'autres produits qu'on voudrait faire pousser sur ces terres-là.

14 10

Donc, c'était un peu juste la mise au point que je voulais faire et puis être ici pour répondre aux questions s'il y avait des questions de cet ordre-là. Je vous remercie.

14 15

LA PRÉSIDENTE :

Alors, ne vous éloignez pas trop, parce que sûrement qu'il y aura des questions. Maintenant, on va demander à monsieur Claude Bernard de l'IRDA de faire sa présentation.

14 20

PRÉSENTATION PAR M. CLAUDE BERNARD :

Merci, Madame la Présidente. Messieurs les commissaires. Alors, il me fait plaisir de vous présenter cet après-midi des résultats d'un projet qui est en cours à notre institut et qui vise à mesurer l'efficacité de bandes riveraines herbacées pour la filtration des polluants qui peuvent provenir des champs en culture. Et dans ma présentation également, j'aimerais situer cette technique-là à travers l'ensemble de la stratégie de lutte à la pollution diffuse.

14 25

Alors, la raison de ces pratiques-là, évidemment, c'est qu'un ruissellement non contrôlé en provenance des superficies en culture se traduit par une érosion des sols et par un transport d'éléments polluants, azote, phosphore, pesticides, micro-organismes vers les cours d'eau.

14 30

Alors, dans la photo du haut, vous pouvez voir ce que ça donne dans les champs : des entailles, enlèvement de matériel. Et dans la photo du bas, ce que ça donne une fois rendu dans les cours d'eau : problèmes de turbidité qui ont été évoqués, problèmes... ça va causer des problèmes de sédimentation à l'aval; et ces sédiments-là qui sont emportés vers des cours d'eau sont de très efficaces transporteurs de polluants, que ce soit pour le phosphore notamment et plusieurs pesticides.

14 35

14 40

Et compte tenu de l'extension spatiale de l'agriculture dans la plaine du Saint-Laurent,

bien, si on n'y prend garde, on peut se, en fait, on peut se retrouver avec de sérieux problèmes de dégradation.

14 4 5 Maintenant, cette problématique-là s'inscrit dans le cadre de la problématique des sources diffuses de façon plus générale. On a évoqué un peu hier soir. Cette pollution diffuse-là origine d'une multitude de sources qui sont éparpillées sur le territoire, sources également qui ont des contributions épisodiques dans le temps, qui sont, les contributions sont liées aux événements hydrologiques, et même peuvent varier d'une année à l'autre.

14 5 0 Un champ, une année, si il est en culture peu couvrante, peut générer de très fortes, peut générer de fortes charges polluantes. Et l'année suivante, si on le met en herbage, bien, devenir, générer que des sources résiduelles très, très faibles.

14 5 5 Compte tenu de la dispersion des sources sur le territoire, bien, évidemment, on ne peut pas recueillir tous ces polluants en un lieu unique pour un traitement comme on le fait, évidemment, dans le secteur urbain industriel.

14 6 0 Il faut donc se tourner vers une approche préventive, donc chercher de réduire à la source l'émission des polluants. Et, ça, bien sûr, ça ne peut se faire qu'à l'intérieur d'une approche par bassins versants si on veut avoir une efficacité réelle en termes d'amélioration de la qualité de l'eau.

14 6 5 Depuis, je dirais depuis les débuts de notre institut, nous véhiculons le concept d'approche à trois volets pour contrer la pollution agricole diffuse, ou si vous préférez, une approche fondée sur trois lignes de défense agroenvironnementale. Alors, la première ligne, c'est une meilleure gestion des intrants à la ferme de façon à mieux, à n'utiliser que les quantités d'intrants qui sont réellement nécessaires pour la production.

14 7 0 Ensuite, la deuxième ligne de défense, c'est l'utilisation des pratiques de conservation au champ de façon à ce que les intrants, une fois qu'on les a appliqués pour faire la production, mais qu'ils demeurent dans le champ pour participer à la production plutôt que de fuir dans l'environnement et aller le contaminer.

14 7 5 Et la troisième ligne de défense, bien, c'est l'utilisation des zones tampons. On peut parler de prairies aménagées; on peut parler de bandes riveraines; on peut parler de marées artificielles. Donc, tout dispositif qui permet de capter de façon ultime les polluants avant qu'ils n'atteignent le cours d'eau.

14 8 0 J'aimerais présenter très brièvement quelques résultats qui montrent l'efficacité...
14 8 5 Pardon. Si vous permettez, je vais revenir ici. Et j'aimerais ajouter également. Donc, on a trois lignes de défense, et les trois lignes doivent être utilisées en conjonction. On ne peut pas, à mon avis, baser une lutte efficace à la pollution diffuse agricole sur une seule de ces lignes de défense-là. Je pense que ce serait faire un mauvais calcul et nous amener vers des résultats plutôt décevants. Donc, une stratégie gagnante de lutte à la pollution diffuse à l'échelle d'un bassin versant va faire appel à ces trois lignes de défense-là qui ont un rôle complémentaire.

1490 Un exemple de gestion des intrants et comment ça peut permettre de réduire les pertes
de polluants. Dans cette expérience-là, on a établi de petites parcelles dans des champs
agricoles, des champs qui présentaient des sols pauvres en phosphore et d'autres champs qui
présentaient des sols riches en phosphore. Vous pouvez voir... Si je peux avoir la fiche. Oui.
1495 Vous pouvez voir que les sols riches ont généré des ruissellements, donc des pertes en
phosphore soluble légèrement supérieur aux sols pauvres, mais surtout ont généré des
sédiments érodés considérablement plus riches en phosphore que les sols pauvres, ce qui s'est
traduit par des pertes de phosphore particulaire, donc de phosphore lié aux particules érodées
qui sont près de cinquante pour cent (50 %) plus élevées.

1500 Les sols qui étaient riches, ensuite, on les a fertilisés à l'aide de fumier organique, soit
sur la base azote, donc ce qui nous amène une surfertilisation en phosphore, soit sur la base
phosphore. Et, là, vous pouvez voir le résultat. Quand on a surfertilisé, si on veut, en phosphore,
1505 on a des concentrations de mille trois cents (1300) microgrammes par litre en moyenne de
phosphore soluble. Et ces concentrations-là sont réduites d'environ quarante pour cent (40 %) en
gérant plus serré sur la base phosphore, donc en ajustant la fertilisation phosphatée au niveau
de richesse des sols. Donc, c'est quelques exemples pour vous montrer que, en gérant mieux les
intrants, on peut déjà avoir un gain environnemental intéressant.

1510 Les pratiques de conservation au champ maintenant. Une étude ici qu'on a fait sur une
de nos stations expérimentales où on travaillait le sol en culture de maïs selon un travail
conventionnel à la charrue, ou en utilisant le chissel ou la culture sur billons; deux résultats très
rapides. Les pertes de sol sont passées d'environ sept tonnes à l'hectare en travail conventionnel
1515 à environ trois tonnes à l'hectare avec le travail de conservation. Et le phosphore qui nous
préoccupe tant, les pertes sont passées de quatre kilos à l'hectare en travail conventionnel à
environ un kilo à l'hectare avec les pratiques de conservation.

1520 Cette efficacité des pratiques de conservation se vérifie également pour le contrôle des
pertes de pesticides. Ici, dans une étude américaine, on a comparé encore une fois le travail
conventionnel du sol au semis direct dans la culture de maïs, il s'agit d'études en petites
parcelles sous pluie simulée. Et vous pouvez voir l'impact sur les pertes d'atrazine qui sont
1525 passées de quarante-sept (47) grammes à l'hectare à point sept gramme à l'hectare avec le
travail de conservation. Et pour le 2,4D, de façon identique, on est passé de trois grammes à
l'hectare à point zéro un gramme à l'hectare de pertes par les eaux de ruissellement.

1525 Maintenant, le sujet qui nous intéresse, les zones tampons et les bandes herbacées. Je
vais peut-être passer vite sur celles-ci puisque monsieur Richard, je pense, a très bien défini les
différentes fonctions des bandes, tant comme filtre à polluant que pour amélioration du milieu.

1530 Le projet qui est mené à notre station de Saint-Lambert depuis mil neuf cent quatre-vingt-
dix-sept (1997) maintenant a pour objectif de mesurer l'efficacité de filtration de bandes
engazonnées, de mesurer l'impact de la largeur de cette bande-là sur l'efficacité filtrante et de
vérifier également si cette efficacité filtrante-là se maintient pour les formes solubles versus les
formes particulières, c'est-à-dire celles liées aux sédiments ou aux sols érodés.

1535 Alors, je vais peut-être passer vite, écoutez, sur le... Le dispositif consiste en une parcelle de soixante-cinq (65) mètres de long qui génère du ruissellement, et donc des polluants. Et ce ruissellement-là ensuite est acheminé vers une bande herbacée qui peut avoir zéro mètre, donc c'est notre témoin, sans bande, trois, six ou neuf mètres, et des bandes qui ont été semées dans le mélange de fétuque rouge, d'agrostide et de ray-grass.

1540 On mesure différents éléments, matières en suspension, différentes formes d'azote et de phosphore. Au champ, ça donne ça. Vous pouvez voir en pâle ici, ce sont les parcelles qui génèrent le ruissellement. Et en plus foncé, ce sont les bandes herbacées au travers desquelles le ruissellement passe et est filtré. Et dans chacune des répétitions, comme je vous dis, on a un témoin, sans bande herbacée. Donc, en comparant ce qui sort ici à ce qui sort ici, bien, on peut évaluer l'efficacité de la bande herbacée à filtrer.

1545 Or, au champ, ça donne quelque chose du genre. Ici, on a une bande de trois mètres, une bande de six mètres et une bande de neuf mètres. Entre chaque parcelle, il y a un ourlet de sol qui est engazonné de façon à éviter la contamination croisée. Et le ruissellement donc arrive de l'amont, circule à travers la bande herbacée et est recueilli ensuite par une gouttière et acheminé vers un réservoir qui permet de stocker jusqu'à ce qu'on fasse l'échantillonnage.

1550 Alors, pour la période quatre-vingt-dix-sept (97), deux mille un (2001), voici ce qu'on a obtenu comme résultat. Donc, il s'agit ici de la réduction des charges par rapport au témoin. Alors, il a été mentionné tout à l'heure que les bandes, les bandes provoquent une infiltration de l'eau dans le sol. C'est ce qu'on remarque ici. Vous pouvez voir que nos bandes ont provoqué une infiltration d'environ cinquante pour cent (50 %) et même un peu plus dans certains cas de l'eau qui arrivait.

1560 Cette diminution du ruissellement... Cette diminution du ruissellement s'est traduite par une chute très, très prononcée des matières en suspension. Enfin, on a près de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du sol érodé qui arrivait dans les bandes, qui a déposé dans les bandes, qui n'en est pas ressorti.

1565 Au niveau de l'azote ammoniacal, on est autour de... Et j'aimerais vous souligner que, en fait, il n'y a pas d'effet de longueur de bande au niveau de l'efficacité de captage des matières en suspension. Il semble que les matières se déposent très rapidement dans les bandes. Dans notre cas, en tout cas, dans notre site expérimental, on n'a pas vu d'effet de longueur de bande.

1570 Au niveau quand même du captage de l'eau, on voit quand même cependant un effet. Il y a une tendance à augmenter le captage de l'eau avec la longueur de la bande. Au niveau de l'azote ammoniacal, on a capté environ quarante pour cent (40 %) de l'azote ammoniacal qui arrivait dans la bande. Et cette efficacité-là a tendance à diminuer légèrement avec la longueur de la bande, ce qui pourrait suggérer que la bande pourrait peut-être, elle-même, relarguer un peu d'azote ammoniacal. Cette bande herbacée-là est composée d'herbage justement, et on peut retrouver des tissus en décomposition en sénescence qui peuvent peut-être relarguer un
1575 peu d'azote ammoniacal.

Au niveau des nitrates cependant, vous pouvez voir qu'on a une très grande efficacité qui est parallèle à celle de l'infiltration du captage de l'eau. Donc, le captage des nitrates varie de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) à plus de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) dans la bande.

1580

Résultat qui ne nous a pas surpris parce que ça avait été documenté ailleurs dans le monde. Au niveau du phosphore soluble, les bandes herbacées ne semblent pas efficaces à capter le phosphore et même, en fait, émettent du phosphore soluble. Cependant, il faut savoir que la fraction du phosphore soluble par rapport au phosphore total qui est exporté représente généralement autour de dix pour cent (10 %), donc ça remet quand même les choses en perspective.

1585

Au niveau du phosphore total qui est en grande partie particulaire, comme je viens de le dire, on a une efficacité qui est très marquée, qui est un peu parallèle à celle de l'efficacité de captage des matières en suspension et qui, là, aussi, s'est maintenue peu importe la longueur de la bande.

1590

Et, finalement, on a le vrai indicateur environnemental, si vous voulez, le phosphore biodisponible, donc celui qui peut être prélevé par les producteurs primaires dans le cours d'eau. Ce phosphore biodisponible est composé du phosphore soluble et d'une partie du phosphore qui est acheminé, lié aux sédiments. Et vous pouvez voir que l'efficacité de captage, à notre site toujours, est de l'ordre de quatre-vingts pour cent (80 %) et, bon, semble augmenter légèrement, quoique la tendance n'est vraiment pas significative avec la longueur de la bande.

1595

Un collègue de... Si on tire quelques conclusions au niveau du captage de l'élément nutritif, comme on l'a vu, les bandes permettent l'infiltration d'environ, à notre site toujours, j'insiste, environ cinquante pour cent (50 %) du volume d'eau qui l'atteint; les nitrates, les réductions de nitrates sont de l'ordre de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %); environ quarante pour cent (40 %) pour l'azote ammoniacal.

1600

Les matières en suspension, le phosphore particulaire sont réduits de quatre-vingts pour cent (80 %) et plus par le dispositif. Par contre, au niveau du phosphore soluble, on a une augmentation d'environ cinquante pour cent (50 %). Et la proportion du phosphore soluble par rapport au phosphore total passe d'environ deux à vingt pour cent (2-20 %). Et le phosphore biodisponible, comme je vous disais, qui est vraiment la mesure environnementale passe, lui, est réduit de soixante-quinze pour cent (75 %) par le dispositif.

1605

On a un collègue de l'INRS/ETE, anciennement l'INRSO, qui, lui a fait parallèlement des mesures de captage des pesticides dans le dispositif, donc on appliquait sur nos parcelles qui génèrent du ruissellement du Prime extraléger qui est composé de métolachlore et d'atrazine. Vous avez ici les doses qui ont été appliquées, deux point trois kilos hectares de métolachlore et un point deux kilos hectares d'atrazine. Et l'objectif est encore, là, aussi de vérifier l'efficacité de captage de la bande herbacée.

1615

Alors, voici ce que ça a donné. Et j'attire votre attention que l'échelle est logarithmique ici

1620

et non pas linéaire. Donc, en absence de bandes, on avait des pertes de l'ordre de cent mille (100 000) microgrammes par parcelles de produits, alors qu'en présence de bandes, on se retrouve environ à cinq cent (500) microgrammes de pertes par parcelles, donc des réductions extrêmement significatives.

1625

Donc, au niveau des pesticides, ce qu'on a remarqué, c'est que, d'abord, la teneur dans le ruissellement qui a suivi, du premier ruissellement qui a suivi, l'application était très élevée, atteignait jusqu'à deux mille six cents (2600) microgrammes par litre, ce qui est très élevé. Par contre, il y avait une réduction exponentielle dans le temps pour les événements suivants.

1630

Les pertes représentaient environ un pour cent (1 %) des quantités appliquées, ce qui est à peu près conforme à ce qu'on retrouve dans la littérature. Et la présence de bandes, comme on l'a vu, a réduit les pertes par un facteur qui varie entre deux cents et six cents (200-600). Et, comme on a pu le voir dans le graphique précédent, là aussi, il ne semblait pas avoir d'effets très marqués pour ce site-là pour des bandes plus longues que trois mètres.

1635

Donc, conclusion générale. Il y a une efficacité très certaine des bandes herbacées à réduire, à filtrer les polluants. L'effet longueur de bande n'a pas été très évident à Saint-Lambert. Il faut dire qu'on est sur un loam sableux, on était sur une pente de deux à trois pour cent.

1640

Donc, c'est sûr que quand on consulte la littérature, on peut voir que des sols à plus haut potentiel de ruissellement nécessiteraient probablement des bandes un peu plus grandes. De la même façon, l'augmentation de l'inclinaison de la pente se traduit généralement par une réduction d'efficacité du dispositif.

1645

On a vu cependant que l'efficacité est extrêmement élevée pour les polluants particuliers. On parle de soixante-quinze (75 %), voire même quatre-vingt-dix pour cent (90 %) d'efficacité de captage. Et ce que j'aimerais encore une fois souligner, c'est que cette mesure est complémentaire aux autres. On a vu que les polluants diffus sont très peu captés par la bande herbacée. Il faut donc réduire l'émission de ces polluants-là par une meilleure gestion des intrants. Donc, il y a un effet complémentaire de ces différentes pratiques pour atteindre une efficacité pour tous les types de polluants.

1650

Si on consulte la littérature. C'est ma dernière diapo. Quels sont les facteurs qui peuvent faire varier l'efficacité de tels dispositifs? Je l'ai mentionné. La texture du sol; sa compacité, si le sol est très compact, l'eau ne s'y infiltrera pas et va ruisseler, la capacité d'infiltration donc; l'inclinaison de la pente également est très, est assez importante, plus la pente serait inclinée, plus il faudra une longueur de bande élevée; également le ratio entre la surface d'alimentation et le dispositif enherbé évidemment peut avoir une influence. Une très grande surface d'alimentation va générer une charge hydraulique très forte, et l'efficacité pourrait être un peu réduite.

1655

1660

La nature et la diversité de la végétation également peut jouer un rôle important. Notre dispositif comportait des plantes fourragères essentiellement, mais on pourrait très bien imaginer des bandes où on aurait des strates arbustives, arborescentes qui pourraient compléter

1665

l'action des herbages. Entre autres, on a rapporté dans la littérature que des arbres peuvent aller pomper des nitrates qui s'infiltrent dans le sol avec l'eau. Donc, on pourrait avoir un gain additionnel.

1670 La gestion de la bande également est importante. Il faut la faucher. Il faut faucher ces herbages-là régulièrement et sortir les herbages de façon à sortir de l'azote et du phosphore qui s'est accumulé via la végétation et régénérer le potentiel de captage de la bande.

1675 Un point extrêmement critique qui est souligné dans la littérature également, c'est que le ruissellement qui entre dans la bande doit être diffus. Donc, on doit aménager le sol de façon à étaler le ruissellement et exploiter toute la surface de la bande herbacée. Si on laisse le ruissellement se concentrer, évidemment, l'efficacité de la bande sera réduite. Et, là, on devra soit se contenter de rendement restreint ou bien augmenter la grandeur de la bande.

1680 On l'a vu également, la nature et la quantité des polluants peut jouer un rôle. Et encore une fois, c'est le message que j'aimerais laisser en terminant. La complémentarité avec les autres approches. Alors, merci de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

1685 Merci, Monsieur Bernard. Alors, on va peut-être, les commissaires, là, vous poser quelques questions. Et après quoi, on fera une pause puis on reviendra aux questions du public. Alors, Monsieur Dumais.

1690 **QUESTIONS PAR LES COMMISSAIRES**

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1695 Je ne sais pas qui pourrait être en mesure de répondre à la question que je vais émettre. Alors, Madame la Présidente, vous m'aidez peut-être à identifier à qui la diriger. Quand on parle de largeur de bandes riveraines de un mètre, trois mètres, dix mètres, tout ça, ça évoque un peu le total des superficies que implique ce type de mesures protectrices.

1700 Alors donc, si on se posait la question suivante. En milieu rural, des bandes riveraines de trois mètres ou des bandes riveraines de dix mètres, ça fait quoi comme superficie qui serait consacrée à la constitution des bandes riveraines? Est-ce qu'on a des calculs comme ceux-là? Est-ce qu'on est en mesure de calculer ça qu'est-ce que ça implique comme superficie?

1705 **M. ROBERT BERTRAND :**

1710 Si vous me permettez, Madame la Présidente, je n'ai pas les chiffres avec moi, mais je sais que le calcul a déjà été fait dans un comité issu de la table de concertation. À l'époque, il y avait diverses alternatives ou hypothèses qui avaient été mises sur la table. Et je pense que, en tout cas je suis pas mal sûr que ces calculs-là ont été faits. On peut peut-être le retrouver dans

les rapports si vous nous donnez un peu de temps ou demain, c'est-à-dire la semaine prochaine, peut-être déposer la semaine prochaine. Mais ces chiffres-là existent.

LA PRÉSIDENTE :

1715

D'accord. Alors, vous pourriez déposer cette information-là à une séance ultérieure. C'est pris en note. Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1720

Merci, Madame la Présidente. Alors, j'aurais une question concernant monsieur Bernard. Bon. Alors, qu'est-ce que c'est, vous nous avez donné ce qui, finalement, a été retenu par les bandes sur une certaine période. Alors, je voudrais savoir si c'est sur une période d'une saison de végétation ou qu'est-ce que c'est exactement à ce moment-là?

1725

M. CLAUDE BERNARD :

Effectivement, les mesures étaient faites pendant la saison de végétation. Donc, on essaie de démarrer très tôt au printemps et de se rendre le plus tard possible l'automne. On a arrêté les mesures quand tout gelait.

1730

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Et est-ce que vous avez pu voir des périodes où il y a davantage d'efficacité par rapport à d'autres dans la saison en question? Est-ce que vous prenez les résultats suffisamment souvent pour pouvoir effectivement trouver ces informations-là?

1735

M. CLAUDE BERNARD :

Nous, je ne serais, Madame la Présidente, je ne serais pas en mesure de répondre à cette question. Il faut savoir que les parcelles qui généraient le ruissellement étaient laissées à nu. Donc, la contribution finalement ou la production de polluants entrant dans les bandes était liée essentiellement aux événements pluvieux. Dans le, je dirais, dans la vraie vie, si vous me passez l'expression, ces parcelles-là auraient été en culture.

1745

Et, là, évidemment, la croissance de la culture modulerait considérablement l'émission de polluants. Donc, on peut penser que ces dispositifs-là seraient mis à contribution de façon plus intense, peut-être le printemps, avant l'établissement complet de la végétation, et à l'automne, après les récoltes.

1750

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

J'aurais une autre question, Madame la Présidente. Ça vous va? Elle n'est pas concernant les bandes riveraines, mais elle est plutôt concernant les méthodes de conservation. Alors, vous nous avez parlé des résultats obtenus avec le semis direct par rapport au

1755

conventionnel. Je ne sais pas si vous pourriez peut-être décrire un peu mieux ces deux méthodes et puis nous dire aussi, parce que vous avez donné l'efficacité en termes de réduction de la pollution, mais qu'est-ce que ça donne au niveau des rendements pour qu'on ait l'information complète à ce sujet-là, s'il vous plaît?

1760

M. CLAUDE BERNARD :

Dans l'expérimentation que j'ai rapporté à notre station de Saint-Lambert, il y avait deux pratiques, deux types de travaux de conservation. Il y avait le labour avec le chissel. Le chissel est un peu, si vous voulez, une herse à dents mais beaucoup plus robuste avec des dents plus profondes. Donc, cet outil-là retourne mais que partiellement le sol et laisse entre trente et quarante pour cent (30-40 %) des résidus à la surface du sol.

1765

L'autre pratique qui était utilisée était le semis direct, donc où, là, on laisse tous les résidus de la culture... à l'automne, on laisse tous les résidus de la récolte là, on ne labore pas le sol. Le semis est fait directement au travers des résidus le printemps suivant.

1770

En termes de rendement, je n'ai pas présenté les résultats, effectivement. Je peux vous mentionner que le chissel a produit des résultats égaux, voire même légèrement supérieurs au travail conventionnel, alors que le semis direct a produit, je dirais, des résultats légèrement inférieurs mais non statistiquement... la différence n'était pas statistiquement significative.

1775

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Et le conventionnel, lui, c'est labour, hersage comme on est habitué de le connaître dans les pratiques agricoles?

1780

M. CLAUDE BERNARD :

Exactement.

1785

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la Présidente, si vous permettez, juste pour rappeler que quelqu'un qui voudrait en savoir plus sur ces pratiques, elles sont décrites dans le document qui a déjà été déposé, travail réduit et semis direct. C'est La Bonne Pratique numéro 14.

1790

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Beauchamp.

1795

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui, une simple question, Monsieur Bernard. Les études que vous avez faites sont sur les bandes herbacées seulement, c'est bien ça?

1800

M. CLAUDE BERNARD :

Oui, effectivement, notre dispositif ne comportait que des bandes herbacées.

1805

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc, vous n'êtes pas allé sur les bandes arbustives ou sur les mixtes?

1810

M. CLAUDE BERNARD :

Pas actuellement. Présentement, nous sommes en montage d'une proposition de recherche, mais ce n'est pas fait encore.

1815

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Le reste viendra dans d'autres années d'expérimentation. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1820

Alors, on s'arrête maintenant, on prend une pause. Et on revient avec vos questions à la suite de cette pause.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1825

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1830

J'invite monsieur Patrick Bonin de l'Institut des sciences de l'environnement. Monsieur Bonin n'est pas là. Véronique Jolicoeur.

QUESTIONS PAR Mme VÉRONIQUE JOLICOEUR,

Citoyenne :

1835

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

1840

Bonjour, Madame.

Mme VÉRONIQUE JOLICOEUR :

1845

Ma question se pointe du nez quand il était question de la relève agricole et surtout des jeunes qui s'intègrent dans l'entreprise familiale. Après le décès de mon mari, j'ai dû me

familiariser avec les successions. Et j'ai découvert que la transmission du patrimoine d'époux à épouse se fait intégralement, mais de parent à enfant, le fisc se montre très vorace.

1850 Alors, je me suis demandé, comme le parent, le parent décédé est imposé comme s'il avait vendu son bien au prix du marché, comment est-ce que ça se fait pour une entreprise agricole à la valeur que ça a? C'est une bouchée énorme. Comment fait le jeune qui prend la relève de son parent sans se faire couper les ailes et de tomber à plat? Je ne comprends pas comment ça fonctionne.

1855 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne sais pas si monsieur Robitaille a de l'information à cet effet-là.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1860

Je vais vous donner peut-être quelques bribes d'information mais, là, on rentre dans la fiscalité agricole qui a ses particularités, parce qu'il y a des exemptions en gain sur le capital qui s'appliquent jusqu'à la hauteur de cinq cent mille dollars (500 000 \$) par... en tout cas, pour l'agriculteur.

1865

Il y a des dispositions fiscales très particulières qui sont dédiées à l'agriculture, ce qui permet toute cette démarche de transfert graduel, de céder graduellement des participations. Ce serait peut-être chez un fiscaliste, exemple du Service de comptabilité et fiscalité de l'UPA, qui pourrait nous donner plus de précision sur toute la fiscalité entourant les transferts d'entreprise.

1870

Mais il y a des dispositions particulières à l'agriculture qui sont vraiment très différentes de la fiscalité de l'individu ou de d'autres entreprises non agricoles.

LA PRÉSIDENTE :

1875

Donc, chez vous, à la Financière, là, il y a personne qui serait en mesure par écrit répondre à une telle question?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1880

Je pourrais vérifier si on peut fournir certains éléments à la Commission entourant la fiscalité versus le transfert d'entreprise agricole. Je vais faire des vérifications. C'est sûr que, à ma mémoire, il n'y a peut-être pas quelqu'un qui a cette spécialité-là chez nous. Parce que, dans notre démarche, quand un client parle de transférer son entreprise, on le réfère nécessairement à son comptable et son fiscaliste. Ce n'est pas à la Financière qu'on a les compétences, parce que c'est un domaine très complexe.

1885

LA PRÉSIDENTE :

Mais faites-nous-le savoir si vous n'êtes pas capable.

1890

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Oui, je vais faire les vérifications puis je vous reviens, Madame la Présidente.

1895 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Mais on va tenter, Madame, de vérifier, on va tenter de vérifier, de trouver une réponse à votre question.

1900 **Mme VÉRONIQUE JOLICOEUR :**

C'est très intéressant parce que, comparé à d'autres citoyens, c'est un peu comme une subvention indirecte.

1905 **LA PRÉSIDENTE :**

De?

Mme VÉRONIQUE JOLICOEUR :

1910

Aux gens dans l'agriculture.

LA PRÉSIDENTE :

1915

D'accord.

Mme VÉRONIQUE JOLICOEUR :

1920

Ma deuxième question est une vérification, parce que, dans un article, j'ai lu au sujet de l'ammoniaque que dès qu'on peut le sentir, ça attaque déjà le système respiratoire. Est-ce que c'est correct ou est-ce que c'était trop, trop dramatisé?

LA PRÉSIDENTE :

1925

Docteur Gingras.

Dr BENOIT GINGRAS :

1930

Alors, non, cette affirmation-là ne serait pas tout à fait exacte. Il existe, pour ce qui est de l'ammoniaque, un certain secteur de... Bon. Effectivement, l'ammoniaque est un gaz très irritant, extrêmement irritant. Mais il y a comme un secteur de sécurité entre son, ce qu'on appelle son seuil olfactif et le seuil auquel il présente des effets irritants. Et, enfin, les effets sur le système respiratoire, essentiellement, sont, enfin sur les muqueuses, parce que ça peut être les yeux aussi, ne sont pas immédiats dès qu'on le sent, on peut le sentir assez facilement.

1935

1940 Mais il n'y a pas une très grande marge de... Enfin, il y a une certaine marge de sécurité mais qui n'est pas très, très grande, là. Mais on peut pas prétendre que, parce qu'on sent ce qui semble être de l'ammoniaque, effectivement, immédiatement il va y avoir des effets. J'essaie tout en parlant de me souvenir, là, par coeur des concentrations. Les concentrations admissibles pour une période de huit heures d'exposition, c'est quelque chose autour de vingt-cinq parties par millions.

1945 Et le seuil auquel on le sent, bien, là, il faut... peut-être même que je l'ai dans mon document, là • je ne prendrai pas... je vais prendre quelques minutes pour y jeter un coup d'oeil • est plus bas que ça. Mais, effectivement, c'est un gaz très irritant et, à la longue, peut irriter les muqueuses. Mais ce n'est pas parce qu'on le... Bon. C'est un peu la même chose d'ailleurs...

1950 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il faut être exposé très longtemps pour qu'il devienne irritant ou il est irritant immédiatement?

1955 **Dr BENOIT GINGRAS :**

1955 Ça dépend de sa concentration. Si on dépasse, là, trente-cinq (35), quarante (40), cinquante (50) parties par millions, bon, je ne sais pas si les gens ont une idée de ce que ça peut être, mais ce sont des concentrations très faibles, là, déjà assez rapidement, ça peut avoir un effet sur les muqueuses.

1960 Le sulfure d'hydrogène a une situation pire que ça encore, parce que c'est aussi un gaz contenu dans les... dans le fumier où sont... le seuil de sécurité, si on veut, est encore plus faible.

1965 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à votre question, Madame?

Mme VÉRONIQUE JOLICOEUR :

1970 Oui. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Pierre Laterrière de Coalition citoyenne.

1975 **QUESTIONS PAR M. PIERRE LATERRIÈRE,
Coalition citoyenne :**

1980 Bonjour, Madame. J'ai deux questions. La première, je l'adresserais à monsieur Fortin du ministère de l'Environnement. Vers la mi-décembre, on a été informés des politiques, de la

politique financière d'aide aux comités. Évidemment, que c'est loin de faire notre affaire. On a écrit au ministre pour avoir une réponse. Il faut croire qu'ils n'ont plus de papier à lettres parce qu'on n'a pas reçu de réponse. D'ailleurs, on en reçoit rarement.

1985 L'explication qu'on a cru comprendre, c'est que, pour un OSBL, organisme sans but lucratif incorporé, on donnait un montant de quinze cents piastres (1500 \$), et pour un comité local, sept cent cinquante piastres (750 \$). Il y avait trois conditions dont une condition : exister depuis un an. Bon. Je pense qu'on aurait voulu tout nous éliminer puis on n'aurait pas fait mieux.

1990 La Coalition comporte vingt-quatre (24) comités locaux à date, puis il y en a d'autres qui vont se joindre à nous. Et ces comités-là ont pris naissance en février puis en mars l'année passée dans la foulée des contestations auprès des MRC puis des municipalités, ce qui a amené, bon, les REA puis les discussions puis le moratoire, et le ministre Boisclair disait : Somme toute, ce sont les citoyens par leurs contestations puis par leurs manifestations qui ont amené le BAPE, puis ci, puis tout ça.

1995 Nous autres, on calcule que, et la Coalition citoyenne veut réunir ou rassembler l'ensemble de ses comités. Et on constate qu'il n'y a pas grand de nos comités locaux, qui sont éligibles, puis la Coalition encore moins. Alors, je me demande, moi, et puis ce n'est pas une supplique, parce que ce n'est pas avec le montant qu'ils vont nous donner, là, que ça va nous empêcher de faire notre action, mais je me demande, puis je pose la question à l'Environnement puisqu'on n'a pas été capable de l'avoir de son boss, le ministre, pourquoi avoir fixé ça à un an?

2000 Puis, un an, je m'imagine, c'est à partir du quinze (15) décembre ou quelque chose de même, là, deux mille deux (2002). Alors, on aurait voulu nous éliminer toute aide financière qu'on n'aurait pas fait mieux. Alors, ma question à l'Environnement c'est : Qu'est-ce que c'est cette affaire-là puis pourquoi que? Est-ce qu'il va y avoir bien des comités qui vont éligibles? Finalement, il n'en restera plus, là, t'sais.

2005 **LA PRÉSIDENTE :**

2010 Monsieur Fortin, j'aimerais ça que vous nous expliquiez, que vous expliquiez clairement aux citoyens, parce qu'il y en a d'autres dans la salle qui peuvent être intéressés par la question. Quelles sont les règles et à partir de quand elles s'appliquent? Est-ce que Coalition citoyenne est effectivement un comité de citoyens qui serait exclus de l'application de ces règles?

2015 **M. PIERRE FORTIN :**

2020 J'ai ici le document qui a été rendu public. Je peux résumer les objectifs. Donc, l'objectif, c'est de permettre la participation des organismes privés à but non lucratif, ainsi que celle des comités de citoyens à la consultation publique sur la Commission.

2025 *Par organismes environnementaux, le volet 1 de ce programme vise les organismes ou les regroupements d'organismes. Ceux-ci doivent remplir tous les critères suivants : Être*

2030 *un organisme à but non lucratif légalement constitué • donc ça peut être une personne morale • depuis au moins un an selon les formes juridiques prévues à la loi; être un organisme ou un regroupement d'organismes dont la mission principale et les activités sont reliées à la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable.*

Il y a plusieurs conditions. Je peux...

2035 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais continuez, c'est ce qui m'intéresse.

M. PIERRE FORTIN :

2040 *Avoir réalisé au cours de la dernière année au moins une activité reliée à la problématique environnementale du milieu; avoir son siège social au Québec.*

Le deuxième volet, ça concerne les comités de citoyens.

2045 *Ce volet s'adresse aux comités de citoyens. Pour être admissible, le comité doit exister depuis au moins un an, être en mesure de produire un document en ce sens et avoir réalisé au cours de la dernière année une activité reliée à la problématique environnementale en milieu agricole.*

2050 Donc, c'est des critères de base. C'est un critère minimum. Un an, on a arrêté, on a arrêté un an d'activités...

LA PRÉSIDENTE :

2055 Donc, il fallait exister au mois de décembre deux mille un (2001) ou il fallait exister un an avant le moment où, par exemple, le comité vient déposer son mémoire devant la Commission?

M. PIERRE FORTIN :

2060 Je vais vérifier pour trouver la réponse. Parce que, là, j'étais sur le comité qui a participé à l'élaboration du programme, mais je ne me souviens pas si c'est le quinze (15) de novembre ou le quinze (15) de septembre, date à laquelle la Commission a débuté ses travaux.

LA PRÉSIDENTE :

2065 Donc, il fallait exister un an avant une de ces deux dates-là?

M. PIERRE FORTIN :

2070 Ça, rapidement, on pourrait, dès cet après-midi, appeler au bureau. C'est une information

relativement facile. Même que je vais... On va l'avoir dans deux minutes vingt-huit secondes.

LA PRÉSIDENTE :

2075 Je commence à partir le compteur.

M. PIERRE FORTIN :

2080 Oui. Je voudrais aussi...

LA PRÉSIDENTE :

2085 Bon. Ça, c'était un des premiers éléments. Ensuite, il fallait... Votre deuxième exigence, c'était, dans le cas des comités de citoyens, votre deuxième exigence?

M. PIERRE FORTIN :

C'est être en mesure de produire un document en ce sens.

2090 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, il y en avait une autre entre les deux.

M. PIERRE FORTIN :

2095 Réaliser, avoir réalisé au cours de la dernière année une activité reliée à la problématique environnementale en milieu agricole.

LA PRÉSIDENTE :

2100 O.K. Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2105 Est-ce que ces critères-là sont des critères fixés par le comité? Quelle est la validité juridique de ces critères?

M. PIERRE FORTIN :

2110 On va le vérifier à l'instant aussi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2115 O.K. Parce que j'ai moi-même siégé sur d'autres comités dans d'autres commissions, et

d'habitude ces critères-là sont établis par le comité dans une démarche d'équité, et caetera, mais il n'y a pas de base juridique rigoureuse. De sorte que, ce qu'on doit se demander, c'est, est-ce que le *comput* de ça, le calcul du temps pourrait permettre une certaine flexibilité?

2120 La présidente évoquait, c'est à partir de la date du dépôt du mémoire. L'année peut se compter de plusieurs manières. Dans certaines organisations, une heure, par exemple, ça peut être quarante-cinq (45) minutes, ça peut être une heure et quart. L'année peut être une année de calendrier plus ou moins. Alors, là, il y a peut-être une marge de manoeuvre et de flexibilité. C'est pour ça que je vous demande si vos critères sont de type juridique ou de type d'une décision
2125 simplement administrative pour éliminer le discrétionnaire, d'une part, et donner des chances équitables à tout le monde?

2130 Mais si l'intention de la subvention est de faire participer, je pense que les critères, eux, doivent être assez souples pour favoriser la participation plutôt que pour l'empêcher. Alors, si vous pouvez vérifier la rigueur de cet élément-là, ça serait intéressant.

LA PRÉSIDENTE :

2135 Et peut-être une dernière question. Est-ce que vous comptez répondre à la lettre qui vous a été transmise par Coalition citoyenne sur la question?

M. PIERRE FORTIN :

2140 En général, au Ministère, on répond à toutes les lettres. J'imagine qu'elle suit son cours.

LA PRÉSIDENTE :

2145 Parce qu'on a annoncé aujourd'hui les dates de la deuxième partie de la consultation publique. Alors, j'imagine que, écrire un mémoire, ça ne se fait pas en deux, trois jours si on veut bien le supporter, supporter ses arguments et défendre ses arguments. Merci.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

2150 En complément, j'ajouterai que, une autre chose qui est restreignant, c'est que les particuliers n'ont pas le droit à de l'aide, des individus. Moi, je connais des particuliers qui ont fait des recherches, qui n'ont pas voulu se joindre à quelque chose, puis ils ne sont pas admissibles. Alors, je me pose la question. Qui va être admissible? Finalement avec ces critères-là, il n'y a pas grand-monde.
2155

2160 Si c'est toujours les traditionnels, là, qui sont bourrés aux as puis plein d'argent, bien, là, O.K. Mais on ne nous favorise pas, nous autres. Puis vous avez mentionné, Madame la Présidente, tantôt que la Coalition citoyenne était ciblée comme groupe, groupe spécial pour venir produire un mémoire. Ça fait que tu rentres avec une affaire de même, tu dis, c'est quoi la

patente, là, encore. T'sais, des patentes, on est pas mal tanné de ça, là. Puis, ça, c'en est un autre coup de Jarnac qu'on vient de se faire jouer en tout cas.

LA PRÉSIDENTE :

2165

En tout cas, en ce qui nous concerne, Monsieur Laterrière, il n'y a pas de patente.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

2170

Non, il n'y a pas de patente mais... En tout cas!

LA PRÉSIDENTE :

2175

On vous accorde...

M. PIERRE LATERRIÈRE :

La deuxième question...

2180

LA PRÉSIDENTE :

... une séance complète à l'audition de votre mémoire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2185

Est-ce qu'on peut juste savoir si vous avez eu beaucoup de demandes?

M. PIERRE FORTIN :

2190

En ce qui nous concerne, du côté du ministère de l'Environnement, je peux vous assurer qu'il n'y a pas de patente non plus. Ce qu'on voulait se donner, c'est des critères objectifs, avoir un point de référence, une administration souple du programme pour pas dépenser plus en administration que ce que le programme contient, avec des critères qui sont quand même flexibles quant au niveau de dépenses. Donc, c'est le résultat d'un travail qui se veut transparent.

2195

Donc, se donner des règles de base minimales. On va vérifier le un an, là, mais...

LA PRÉSIDENTE :

2200

Et est-ce que ça se compare à ce qui avait été accordé dans le cadre de la générique sur l'eau?

M. PIERRE FORTIN :

2205

Sur l'eau. Dans l'enveloppe générale, ça se compare. Les critères sont assez similaires. Je me souviens d'avoir vu le document sur l'eau lorsque j'ai participé à l'élaboration de ce

programme-là.

LA PRÉSIDENTE :

2210 Et est-ce qu'il y avait à l'époque des subventions pour les individus?

M. PIERRE FORTIN :

2215 Je ne crois pas, non.

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y en avait pas?

2220 **M. PIERRE FORTIN :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2225 Il n'y en avait pas. O.K.

M. PIERRE FORTIN :

2230 Pour répondre à la question sur le nombre. Il y a deux semaines, j'ai pris des informations, et on avait aux alentours de soixante-dix (70) demandes. Et si la tendance se poursuit, évidemment, on va pouvoir donner toute la subvention qui était prévue au budget.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2235 Vous avez un budget global de combien?

M. PIERRE FORTIN :

2240 Bien, c'est deux cent vingt-cinq mille (225 000 \$), je crois.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2245 Deux cent vingt-cinq mille (225 000 \$). Donc, vous n'êtes pas trop dans le trou jusqu'à maintenant. Même en mettant quinze cents piastres (1500 \$) par groupe, ça fait cent cinq mille (105 000 \$). Alors, on a encore une bonne marge de manoeuvre. Comme dit l'autre, appuyez-vous sur les principes, ils finissent toujours par céder.

2250

LA PRÉSIDENTE :

Donc...

2255 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2260 Je comprends votre idée. Prenons deux exemples : Commission Nicolet Saguenay, Commission Nicolet Verglas. C'est entendu que, là, on avait des événements spécifiques, la notion de temps ne pouvait pas avoir de sens. Comme on ne sait pas à quand le gouvernement se décide à faire une consultation sur la production porcine, il ne faut pas que ce critère-là vienne bloquer une capacité de participation, surtout s'il y a une marge budgétaire.

M. PIERRE FORTIN :

2265 Oui, mais en même temps, ça prend quand même un point de référence, un point de départ...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2270 Tout à fait.

M. PIERRE FORTIN :

2275 ... pour pas justement qu'il y ait une explosion spontanée des comités.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2280 Oui, oui. Je comprends ça. Et donc, qu'on compute du temps à partir du dix (10) janvier deux mille trois (2003), ça ne serait peut-être pas sage, mais il y a peut-être d'autres mesures que vous pouvez regarder. C'est votre décision.

2285 **LA PRÉSIDENTE :**

2290 J'imagine que, également, on peut avoir une certaine souplesse dans le cadre d'un programme comme celui-là pour examiner des demandes de comités qui ont quand même participé activement à la consultation publique depuis le départ.

M. PIERRE FORTIN :

2295 Donc, la réponse est arrivée. Ça ne sera pas long. C'est-à-dire, la réponse est en marche; on va l'avoir, ça ne sera pas long.

LA PRÉSIDENTE :

Ah! la montre s'est arrêtée. C'est bien. Alors, on va attendre l'information.

2300 **M. PIERRE LATERRIÈRE :**

Parce que, effectivement, t'sais, tous nos comités sont nés, nous autres, en février, mars. Qu'est-ce que vous voulez faire? En tout cas!

2305 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre message est passé.

2310 **M. PIERRE LATERRIÈRE :**

Oui. O.K. La deuxième question s'adresse à la Commission en particulier relativement aux groupes spéciaux que vous avez annoncés, Union paysanne, et caetera, qu'il pourrait y avoir des séances spéciales. Moi, j'aimerais connaître les modalités de fonctionnement de ces séances spéciales-là. Qui va être présent là? Est-ce qu'il va y avoir nos bons amis les fonctionnaires chaque bord de nous autres qui vont encore nous fournir des réponses ou qui vont pouvoir nous interroger?

2315 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous arrête tout de suite. Je vais vous donner tout de suite la réponse.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

Oui.

2325

LA PRÉSIDENTE :

Pour vous éviter de faire intervenir trop de monde. Alors, il va y avoir cette table puis notre table, puis la table de nos analystes ici. D'accord. Puis, ça, ça va être notre décor, et puis le public derrière vous. Et le mémoire, vous le présentez à la Commission. Et les échanges se font entre vous et la Commission. Alors, il n'y a pas d'organismes qui interviennent, de citoyens qui interviennent ou qui vous questionnent. C'est à la Commission que vous présentez votre opinion, et la Commission vous questionne au regard des éléments que vous allez nous présenter à l'appui de votre mémoire.

2335

Alors, c'est un échange. C'est toujours comme ça que ça se passe, là, dans les audiences du Bureau des audiences publiques sur l'environnement. La seule chose qui est accordée, c'est un droit de rectification. Ce droit de rectification permet, mais c'est vraiment un droit de rectification comme son nom l'indique, permet de rectifier un fait qui est mentionné par un citoyen dans son mémoire et qui est vraiment, qui est inexact.

2340

2345 Alors, à ce moment-là, un ministère, un organisme, un citoyen propriétaire de cette information-là viendra corriger l'information, mais il ne peut pas venir donner une contre-opinion à votre opinion. Ce n'est pas le but de ce droit de rectification. C'est vraiment de corriger des faits inexacts. Ils sont portés à notre attention. Et c'est tout. Alors, l'échange se fait entre l'organisme, la personne, la municipalité qui présente son mémoire et la Commission.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

2350 Mais, par exemple, bon, un comité local ou enfin qui viendrait présenter... Bien, par exemple, les groupes spéciaux, bien, on sait qu'il peut y avoir peut-être plusieurs porte-paroles dans le groupe spécial, est-ce qu'il serait permis qu'il y ait deux, trois intervenants du groupe?

LA PRÉSIDENTE :

2355 Bien sûr.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

2360 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2365 Bien sûr. Vous êtes deux, trois assis à l'avant puis vous présentez chacun une partie de votre mémoire et, après, la Commission échange avec vous.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

2370 O.K. Puis c'est quoi la philosophie, pourquoi le BAPE, la Commission, à un moment donné, ont trouvé ce système-là? C'est quoi qui vous a amené à... Parce qu'il n'était pas question de ça, là. C'est un nouveau-né cette affaire-là. On nous a sollicités par téléphone, puis des dates, puis l'UPA veut passer à la fin puis, nous autres, on va passer avant. Là, c'est quoi la vraie histoire de ça, là?

LA PRÉSIDENTE :

2380 La vraie histoire de ça, ce n'est pas né de la dernière pluie, la Commission réfléchissait à ça depuis le début compte tenu que, souvent, des citoyens avaient manifesté le fait qu'ils ne pouvaient pas s'exprimer, qu'ils n'avaient pas le temps de s'exprimer. C'était d'ailleurs pas le but de l'exercice de la première partie. Le but de la première partie, c'était de poser des questions.

2385 On s'est dit, accordons aux groupes qui ont davantage, qui ont participé très activement à la consultation publique, accordons-leur plus que quinze minutes, on va les frustrer, donnons-leur suffisamment de temps pour bien présenter ce qu'ils ont à présenter et, nous, ça va nous permettre d'échanger avec vous également pour bien saisir, bien comprendre ce que vous avez

à nous dire.

2390 Par ailleurs, il faut comprendre que quand on dit qu'on donne quinze minutes aux autres, bon, il y en a qui vont dire, hey! c'est pas beaucoup de temps. C'est quand même long quinze minutes, supporter quinze minutes de mémoire, c'est quand même une bonne période, puis supporter probablement dix à quinze minutes de questionnement aussi, c'est un long moment. Un conférencier quand il donne une conférence, il a souvent pas plus que ça, quinze à vingt minutes, pour donner sa conférence. Alors, il faut être bien préparé.

2395 Et on s'est dit, de toute façon, on va faire le tour des régions et, dans chaque région, on va voir des gens de l'Union paysanne du coin de la Pocatière, puis on va voir des gens de l'Union paysanne du coin de Saint-Jean-sur-Richelieu, ou de la Montérégie, on va en voir partout. Donc, Union paysanne, les membres locaux pourront également venir s'exprimer, mais ils n'auront pas le temps qu'on accorde aux groupes nationaux.

2400

M. PIERRE LATERRIÈRE :

Bon. Nous autres...

2405

LA PRÉSIDENTE :

Que l'on a nommés tantôt.

2410

M. PIERRE LATERRIÈRE :

Nous autres, la Coalition citoyenne, on n'a pas la prétention d'être un groupe national. T'sais, on représente les citoyens, point. Puis on aime bien pouvoir travailler avec les citoyens. Ça fait que c'est... Je pense que l'exécutif a décidé de ne pas faire partie du groupe spécial. Puis on se contentera d'un petit quinze minutes, puis ça va être suffisant, je pense bien, parce qu'on veut, nous autres...

2415

LA PRÉSIDENTE :

2420

C'est votre choix, Monsieur.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

2425

Oui, c'est ça. Parce qu'on veut travailler avec les citoyens puis on ne veut pas embarquer dans ce système-là. Je vous remercie beaucoup, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2430

Merci, Monsieur Laterrière. Monsieur Christian Pores, qui fait partie du Groupe Geste.

QUESTIONS PAR M. CHRISTIAN PORES,

Groupe Geste :

2435 Madame la Présidente, messieurs les commissaires. Ma première question, ça serait peut-être plus pour les gens du MAPAQ, mais seulement j'aurais besoin d'une ou deux précisions auparavant. Est-ce qu'il serait juste de dire que, au cours des dernières années, les producteurs de porcs sont mieux conseillés au niveau agronomiques, que ce soit par les agronomes du MAPAQ, des agronomes de clubs-conseils, encore les agronomes qui sont en charge d'organismes de gestion de surplus de fumier et de lisier?

LA PRÉSIDENTE :

2445 Alors, depuis quelques années, vous entendez depuis? Les cinq dernières années?

M. CHRISTIAN PORES :

Cinq dernières années ou peut-être dix ans, je ne sais pas.

2450 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2455 Merci, Madame la Présidente. Peut-être retourner un petit peu dans le temps avec la création du Centre de développement du porc du Québec en mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992). Robert? Quatre-vingt-douze (92). Le Ministère a confié donc au Centre ses activités de conseils directs aux entreprises porcines. Donc, le Ministère n'est pas impliqué spécifiquement dans la production porcine, n'a pas de conseillers spécialisés particulièrement pour cette production-là.

2465 On a créé par contre, et pas... les gens, avec aussi les gens du ministère de l'Environnement, les organismes de gestion de surplus de fumier, dont une partie de la clientèle est effectivement des producteurs de porcs, et une partie de la clientèle des clubs agroenvironnementaux est également des producteurs de porcs.

2470 On a déjà présenté les statistiques. Vingt-quatre pour cent (24 %) des producteurs de porcs sont membres des clubs-conseils en agroenvironnement. Et ça représente quatorze pour cent (14 %), quelque chose comme ça, du membership total des clubs. Je ne sais pas si mon confrère de la Direction régionale a quelque chose à ajouter à cet effet.

LA PRÉSIDENTE :

2475 Ça répond à votre prémisse?

M. CHRISTIAN PORES :

2480 Un petit peu, oui. Est-ce que, à partir de ça, on peut définir d'une façon générale les cultures qui sont faites généralement par les producteurs de porcs, le type de rotation qu'ils utilisent et le type de fertilisation qu'ils utilisent? Est-ce qu'on peut tracer un profil global disons de la production porcine à ce niveau-là?

LA PRÉSIDENTE :

2485

Pendant que monsieur trouve la réponse. Le Groupe Geste, c'est qui?

M. CHRISTIAN PORES :

2490

C'est un groupe environnemental, un groupe de citoyens qui se préoccupent de l'environnement dans notre région.

LA PRÉSIDENTE :

2495

Et dans quelle région?

M. CHRISTIAN PORES :

2500

C'est Saint-Didace, tout près de Saint-Gabriel-de-Brandon.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Monsieur Sanfaçon.

2505

M. DENIS SANFAÇON :

2510 Merci, Madame la Présidente. Le portrait agroenvironnemental des producteurs de porcs a été déposé à la Commission et on retrouve à l'intérieur le portrait de la saison de culture mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), la saison de l'élevage mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), publiée en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999). Et on a à l'intérieur de ça toute l'information sur les pratiques, les élevages, enfin, qui touche le secteur porcin.

2515 Il y a aussi un certain nombre d'informations qui ont été présentées dans le cadre d'une conférence qui a été donnée par monsieur François Boutin et qui est une mise à jour un peu de ce portrait-là, et que vous trouverez sur le site de la Commission. Alors, je pense qu'il est passé à Sainte-Marie, si ma mémoire est bonne. Effectivement. Et il rapporte un sondage sur cinq cent quatre-vingt-huit (588) entreprises porcines représentatives statistiquement de l'ensemble des entreprises où, là, on a l'ensemble, mise à jour des informations qui avaient été recueillies à la fois dans le portrait spécifique de la production porcine de mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), et on a la mise à jour deux mille un (2001).

2520

Alors, toutes les pratiques, que ce soit en termes d'élevage, trémies abreuvoirs, bols économiseurs d'eau, gestion des fumiers, pratiques. Il y a un certain nombre de pratiques. Tout est inclus dans ces documents et ces conférences qu'on retrouve sur le site de la Commission.

2525

LA PRÉSIDENTE :

On va trouver la cote, là, du premier document dont il a été fait mention, le portrait agroenvironnemental. Je l'ai déjà. Donc vous pourrez consulter. Alors, c'est GENE, pour général, GENE-17.

2530

M. CHRISTIAN PORES :

D'accord.

2535

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2540

M. DENIS SANFAÇON :

Je rappelle l'importance aussi de voir l'évolution entre quatre-vingt-dix-huit (98) et deux mille un (2001). Tel que mentionné au sondage, c'est assez... il y a assez de changements pour que ça vaille la peine de consulter la présentation de monsieur Boutin.

2545

LA PRÉSIDENTE :

De monsieur Boutin. D'accord. Et cette présentation, bien, derrière, vous allez voir des cahiers synthèse des conférences qui ont été faites pendant les séances thématiques. Vous allez pouvoir vous repérer quant à la période exacte où monsieur Boutin a fait sa présentation. D'accord.

2550

M. CHRISTIAN PORES :

Oui.

2555

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une autre question, Monsieur Pores?

2560

M. CHRISTIAN PORES :

Oui. Est-ce qu'on note des différences entre les producteurs qui sont en zones de surplus de lisier ou surplus de fumier par rapport aux producteurs qui ne sont pas dans ces zones-là pour ces statistiques?

2565

LA PRÉSIDENTE :

Quant au mode de production qu'ils utilisent?

2570

M. CHRISTIAN PORES :

Oui.

2575

LA PRÉSIDENTE :

Ou aux bonnes pratiques agricoles qu'ils retiennent?

M. DENIS SANFAÇON :

2580

Les bonnes pratiques ne sont pas liées à la situation géographique ni à un bassin particulier. Quand on parle de bassins en surplus, on fait référence à la quantité de déjections animales produite sur un territoire par rapport à la possibilité sur le territoire de recevoir ces déjections-là. Et c'est indépendant des pratiques comme telles. Peut-être donner une idée de certains nombres, s'il y a intérêt, de résultats que j'ai entre les mains, mais je laisse le soin de décider si vous trouvez pertinent de le faire.

2585

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y!

2590

M. DENIS SANFAÇON :

Alors...

2595

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi! Vous comparez, là...

2600

M. DENIS SANFAÇON :

Je compare les résultats du portrait de mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) de la Fédération des producteurs de porcs.

2605

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2610

M. DENIS SANFAÇON :

Et j'ai le résultat intermédiaire quatre-vingt-dix-huit (98) que je passerais, parce que... je sauterais pour éviter de trop m'attarder, le résultat deux mille un (2001).

2615

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, là, vous revenez à la première question. Mais quant à la deuxième. Est-ce qu'il y a des modes, des pratiques différentes d'une région à l'autre en production porcine? C'est la question de monsieur.

2620

M. DENIS SANFAÇON :

Pas à ma connaissance, Madame la Présidente.

2625

LA PRÉSIDENTE :

Non. Un moment. Monsieur Dumais.

2630

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Par contre, est-ce que... Le plan agroenvironnemental de la Fédération des producteurs de porcs, de mémoire, dans les documents qui étaient présentés, je pense qu'il a été traduit par un plan pour chacune des régions disant, voici la situation dans la région, voici les priorités, qu'est-ce qu'on devrait faire. Et encore une fois, de mémoire, je pense qu'il y a des résultats sur une base régionale qui sont disponibles aussi.

2635

M. DENIS SANFAÇON :

Effectivement, il y a des résultats sur une base régionale, il y a des objectifs régionaux, mais ce n'est pas nécessairement en lien avec la situation de surplus. C'est en lien souvent avec les problématiques rencontrées. Et de façon générale, les mêmes problématiques reviennent sensiblement. Et par exemple, si on regarde, les superficies couvertes par un plan agroenvironnemental de fertilisation en quatre-vingt-seize (96) pour les producteurs de porcs, c'était cinquante-sept pour cent (57 %); c'est quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) en deux mille un (2001).

2645

La phytase, il y avait douze pour cent (12 %) du cheptel qui en recevait en quatre-vingt-seize (96); c'est quatre-vingt-trois pour cent (83 %) en deux mille un (2001). L'épandage par rampes a peu évolué, vingt-cinq pour cent (25 %) en quatre-vingt-seize (96), trente-cinq pour cent (35 %) en deux mille un (2001). Ce qu'on n'a pas là-dedans, c'est... Ça, c'est en termes de volume de lisier.

2650

L'incorporation de lisier à l'intérieur de vingt-quatre heures était à vingt-trois pour cent (23 %) en quatre-vingt-seize (96); il est à quarante et un pour cent (41 %) en deux mille un

2655

2660 (2001). Les bols économiseurs, les trémies abreuvoirs qui étaient à quarante-sept pour cent (47 %) du cheptel en quatre-vingt-seize (96) sont passés à soixante-treize pour cent (73 %) en deux mille un (2001). Et on a aussi certaines pratiques dites secondaires, comme les acides aminés, les écrans boisés, le cheptel sur les toitures, et caetera. L'entreposage étanche est complété à cent pour cent. Ces informations, vous pouvez toutes les avoir sur le site comme on mentionnait tout à l'heure.

LA PRÉSIDENTE :

2665 Et peut-être à la fin de la séance, là, vous pourrez avoir la cote du document si ça peut vous aider auprès de nos analystes. D'accord.

M. CHRISTIAN PORES :

2670 J'aurais une question sur le déboisement.

LA PRÉSIDENTE :

2675 Alors, ça sera votre dernière. D'accord.

M. CHRISTIAN PORES :

2680 La dernière. D'accord. On a assisté quand même à beaucoup de déboisement dernièrement. Il y en a qui ont même qualifié ça de déboisement sauvage. Les terres qui ont été déboisées, souvent, ce sont des sols qui ont très peu de potentiel agricole, selon les classifications mêmes du MAPAQ. Puis ce sont des sols qui ont des contraintes à l'agriculture et qui demandent des techniques culturales peut-être plus particulières souvent. Je pense à l'application de fumier solide, de compost, la culture d'engrais vert. On parle même d'irrigation sur des sols sablonneux.

2685 Est-ce que, ça, ça peut aller avec les pratiques culturales en production porcine actuellement ou, vraiment, la portée, c'est l'utilisation des lisiers et compléter avec des engrais chimiques? J'ai l'impression que ça ne va dans le sens d'une agriculture, de développement durable de l'agriculture, moi, à ce niveau-là.

2690 **LA PRÉSIDENTE :**
Est-ce que c'est clair, Monsieur Sanfaçon?

2695 **M. DENIS SANFAÇON :**

C'est vague.

2700

M. CHRISTIAN PORES :

Je vais vous donner, être bien précis. Parlons des sols de type morain, qui sont des sables qui offrent des...

2705

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur, j'aimerais ça que vous vous adressiez à nous.

2710

M. CHRISTIAN PORES :

D'accord. Excusez-moi!

LA PRÉSIDENTE :

2715

S'il vous plaît.

M. CHRISTIAN PORES :

2720

Parlons du sol de type morain qui est un sol sablonneux, pour pas dire un sable. Ça a des contraintes au niveau toponymie, fertilité, au niveau capacité de rétention de l'eau. Et en ce moment, il se fait beaucoup de déboisement, tout au moins dans ma région, sur ce type de sol, il se fait même de l'exploitation de sablière, pour ensuite permettre de l'épandage de lisier, ou tout au moins des cultures favorisant l'épandage de lisier. Et c'est évident à nos yeux que ça va aucunement dans le sens du développement durable de l'agriculture et que ça sera très nocif au niveau de la nappe phréatique, au niveau percolation.

2725

LA PRÉSIDENTE :

2730

C'est plus clair, Monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

2735

Merci, Madame la Présidente. Ce que je peux répondre par rapport à ça, c'est peut-être, le constat de déboisement qu'on a fait, qui date quand même d'un an, si ma mémoire est bonne, et on l'a fait pour différentes régions et on le présente dans nos portraits régionaux quand on va dans la région concernée.

2740

Alors, on a fait Montérégie Est, on a fait Montérégie Ouest, on a fait Centre-du-Québec, et on a fait Chaudière-Appalaches. Je ne sais pas si c'est pertinent de fournir l'information du constat qui a été fait pour chacune des régions, ou si vous en voulez une en particulier.

LA PRÉSIDENTE :

2745

Monsieur vient de Saint-Gabriel.

M. CHRISTIAN PORES :

Oui, la MRC d'Auteuil, Saint-Gabriel-de-Brandon.

2750

M. DENIS SANFAÇON :

Je ne l'ai pas.

2755

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne l'avez pas.

M. CHRISTIAN PORES :

2760

Mais, là, à ce moment, on a effectivement des projets de déboisement de pinèdes; des pinèdes qu'il y a eu des travaux sylvicoles subventionnés par le gouvernement; projets d'exploitation de sablières, et ensuite remise en culture pour favoriser l'épandage de lisier. Et, ça, c'est en bordure immédiate de rivières. Et ça semble être supporté... On a déjà noté nos commentaires, que ce soit au niveau de la Commission de protection du territoire agricole. Et tout le monde semblait être d'accord avec ce genre de procédures, même si, selon nous, ça va aucunement dans le sens d'un développement durable de l'agriculture.

2765

LA PRÉSIDENTE :

2770

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2775

Je vais demander à votre directeur régional, de cette région-là, s'il n'est pas au courant du cas rapporté ici.

M. MARCEL TREMBLAY :

2780

Malheureusement, je n'ai pas pris connaissance de ce cas-là en particulier, là, parce que c'est quand même local à la région de Saint-Didace. Puis je crois comprendre dans votre intervention, là, qu'il y a des projets sylvicoles qui, j'imagine, sont suggestions du ministère des Ressources naturelles ou de d'autres organisations. Ça fait que... Tant que je n'aurai pas les données plus à fond sur votre problématique, là, que vous... je ne pourrai pas vous aider, là, ou vous accompagner pour vous dire exactement c'est quoi qui se passe, parce que ça demeure des décisions d'entrepreneurs ou de producteurs de déboiser en fonction des réglementations municipales ou des lois qui régissent le déboisement.

2785

2790

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tremblay, est-ce qu'on peut penser que vous pouvez vous parler ailleurs que dans cette salle?

2795

M. MARCEL TREMBLAY :

Bien sûr. Oui.

2800

LA PRÉSIDENTE :

Oui. C'est bien. Merci. Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2805

Oui. La question au plan plus théorique, toutefois, monsieur évoque donc une pinède qu'on aurait coupée pour y épandre du fumier, en disant, il y a eu là une installation sur laquelle, possiblement, il y a eu des investissements même peut-être gouvernementaux. Et, là, maintenant, on les coupe à des fins d'épandage. Est-ce que, dans les bonnes pratiques agricoles, est-ce qu'il y a des guides ou des informations dans vos bonnes pratiques agricoles à l'égard de cas comme ça, par exemple?

2810

C'est-à-dire, dans quelles conditions un terrain plus ou moins favorable à l'agriculture qui est revenu en friche, y a-tu des conditions pour qu'au fond, on s'en réserve comme un lieu d'épandage? Y a-tu un guide ou une référence ou des conditions de réalisation qui sont recommandées dans vos conseils?

2815

M. MARCEL TREMBLAY :

Je n'ai pas de guide comme tel concernant l'abattage. Mais de façon générale, si les gens ont des grands projets de déboisement, là... Le monsieur parlait qu'il s'est adressé... que les promoteurs s'étaient adressés à la Commission de protection de territoire agricole pour avoir des autorisations. Mais de façon générale, c'est des questions qui sont laissées à l'entrepreneur agricole qui intervient, mais ce n'est pas dans les recommandations du Ministère, là, de recommander du déboisement pour faire de l'épandage.

2820

2825

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Je comprends que vous ne le recommandez pas, mais est-ce que vous le déconseillez?

2830

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la Présidente, effectivement, quand un producteur a une problématique en regard des surfaces disponibles, il y a toute une démarche que les gens chez nous font et que vous pouvez retrouver aussi dans les documents déjà déposés.

2835

2840 La première démarche, c'est réduction des rejets à la source. C'est la première chose que les conseillers font avec l'exploitant agricole. Est-ce qu'on peut travailler au niveau de la gestion alimentaire? Est-ce qu'on peut réduire l'apport de phosphore dans le but de diminuer l'apport au niveau des déjections animales? C'est la première chose qu'ils font.

2845 La deuxième chose qu'ils vont faire, ils vont regarder, est-ce que tu gères correctement les surfaces dont tu as déjà disponibilité? Et ils ne font jamais de recommandations de déboisement. Mais nous n'avons pas de pouvoir d'interdiction sur ça. C'est un boisé privé qui appartient à un producteur. Mais jamais nous n'encourageons le déboisement pour des fins comme celle-là.

2850 Et souvent aussi... bien, pas souvent, mais il y a peut-être une information qu'il faut... historique... la superficie agricole au Québec, depuis la Seconde Guerre mondiale, s'est réduite un peu comme une peau de chagrin, et avant la création du territoire agricole protégé, tout ça. Il faut rappeler que, au départ, on avait au-delà de trois millions d'hectares, et qu'il en reste deux. Donc, la superficie s'est réduite au fil du temps. Et cette superficie-là a été remise souvent en boisé.

2855 Le déboisement n'est pas fait nécessairement où le reboisement a été fait. Ça, c'est bien clair. Souvent, la zone agricole s'est rapetissée par ses extrémités ou par les périphéries des villes. Puis le déboisement, présentement, se fait dans des zones plus concentrées avec la disparition des fermes laitières au fil du temps. On a eu des villages où il y a eu remise en forêt, si on veut. Mais le déboisement, actuellement, ne se fait pas où le reboisement a été fait
2860 nécessairement. Mais le constat général c'est que, au fil du temps, une zone agricole qui a passablement diminué.

LA PRÉSIDENTE :

2865 De toute manière, on est supposé avoir des résultats, là, du ministère des Ressources naturelles. On nous avait dit lors d'une séance précédente qu'on aurait des informations sur le reboisement.

2870 Monsieur Alex Boisdequin-Lefort, si je me rappelle bien.

M. PIERRE FORTIN :

En attendant, Madame la Présidente.

2875 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2880

M. PIERRE FORTIN :

Concernant la question de monsieur Laterrière.

2885 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Vous avez la réponse?

M. PIERRE FORTIN :

2890

Oui. Le délai d'un an, c'est un ordre de grandeur, ce n'est pas un an calculé à la journée près, c'est pour se donner une marge... bien, pas une marge, mais le gros bon sens pour éviter l'émergence spontanée de comités. Donc, on invite les citoyens à faire leur demande. Et chaque cas est analysé cas par cas par un comité pour être le plus transparent possible.

2895

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, Monsieur Laterrière, vous avez entendu la réponse?

2900 **M. PIERRE LATERRIÈRE :**

J'ai entendu, mais quand on dit un an dans des normes, bien, ce n'est pas plus ou moins, c'est encore du taponnage de fonctionnaires.

2905 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, en tout cas! Je vous demande juste si vous avez entendu la réponse.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

2910

Oui, oui, j'ai entendu.

LA PRÉSIDENTE :

2915

Merci. Monsieur Boisdequin-Lefort. C'est bien ça, Lefort?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Oui.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Parce que ce n'est pas écrit sur ma feuille. Je fais appel à ma mémoire.

2925

QUESTIONS PAR M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT,

Union paysanne :

2930 Des fois, on simplifie l'appellation, quand on est fatigué un peu, là. Alors, ma première question va comme ça, Madame la Présidente. J'aimerais savoir, lors des séances thématiques qu'il y a eues à Joliette qui concernaient la santé, il y a eu plusieurs présentations, dont certaines ont été faites par le docteur Benoit Gingras du ministère de la Santé et des Services sociaux.

LA PRÉSIDENTE :

2935

Qui est avec nous.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

2940

Qui, je constate avec joie et enthousiasme qu'il est ici aujourd'hui. Je voulais savoir. Au-dessus de plusieurs tableaux qu'on trouvait dans ces présentations-là, on avait une fameuse inscription qui, pour certains, peut paraître comme un détail, mais qui, moi, m'a accroché beaucoup, là. On avait l'inscription suivante qui disait : Selon les bonnes pratiques agricoles. Puis la question avait été soulevée lors de la séance thématique : Qu'est-ce qu'une bonne pratique agricole? Puis on nous avait dit qu'on... Je ne sais pas si je peux utiliser l'expression, calculer la bonne pratique agricole selon les normes du MAPAQ.

2945

Moi, ce que je veux savoir, puis j'aimerais savoir comment on fait pour définir une ferme qui a des bonnes pratiques agricoles ou une ferme qui n'en a pas. Puis est-ce qu'il y a des études qui ont été faites sur les fermes qui n'avaient pas des bonnes pratiques? Parce que j'imagine que c'est celles-là qui sont davantage polluantes que les autres, là.

2950

Puis en même temps, bien, j'aimerais ça étendre la question aux autres intervenants des différents ministères qui ont probablement tous fait des études. J'aimerais savoir, est-ce que le choix des fermes pour les études a été fait de façon complètement aléatoire ou s'il y avait un certain contrôle, à savoir, bon, bien, telle ferme ne peut pas être acceptée parce qu'elle n'est pas représentative, parce que pas bonne pratique?

2955

2960

LA PRÉSIDENTE :

Là, vous parlez bien de présentations qui ont été faites à Joliette quand vous voyez la mention *selon les bonnes pratiques agricoles*, c'était sur des tableaux qui étaient présentés à Joliette, c'est ça?

2965

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

2970

Oui, mais j'aimerais ça...

LA PRÉSIDENTE :

Par le docteur Gingras ou par d'autres intervenants à ce moment-là?

2975

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Par différents intervenants, mais je sais qu'il y a deux présentations, là, qui étaient... Attendez un instant un peu, là, que je retrouve ça.

2980

Les risques concernant la santé publique associés aux activités de productions animales.

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est monsieur Gingras.

2985

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Et les risques d'intoxication des travailleurs agricoles.

2990

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Alors, Monsieur Gingras, quand vous faisiez mention de *selon les bonnes pratiques agricoles*, d'abord, on va essayer de clarifier ça, à quoi faisiez-vous référence?

2995

Dr BENOIT GINGRAS :

Madame la Présidente, je ne me souviens pas d'avoir précisé des données en fonction des bonnes pratiques agricoles. Mais j'ai la présentation ici, alors je vais pouvoir le repasser avec... c'est-à-dire revérifier pour confirmer ça.

3000

Maintenant, je me souviens bien que docteur Quessy qui avait présenté des résultats d'études expérimentales sur l'épandage de lisier et qui avait apporté des conclusions sur les effets de ces épandages-là puis la présence de certains micro-organismes, entre autres, dans ses conclusions avait plusieurs fois précisé que ces résultats sont en fonction des bonnes pratiques d'épandage, des bonnes pratiques agricoles. Je ne suis plus certain. Il est possible d'aller... En tout cas, il est possible que j'aie sa présentation aussi. Je peux revérifier.

3005

Et, ça, je me souviens bien. Mais pour ce qui est de la présentation en ce qui concerne les risques associés aux activités de productions animales, en tout cas, je vais vérifier. Une chose certaine, c'est que si on fait allusion dans une présentation ou dans un document aux bonnes pratiques agricoles, le jugement en ce qui concerne les bonnes pratiques agricoles ne relève pas de nous du réseau de la santé publique, relève généralement des experts. Alors, lorsqu'on fait allusion aux bonnes pratiques agricoles, bien, on cite ces experts-là à ce moment-là. Et ça ne relève pas de notre jugement.

3015

LA PRÉSIDENTE :

3 0 2 0 Donc, par exemple, dans les études que vous avez réalisées sur le risque à la santé, vous travaillez pas en vase clos, vous étiez avec, vous étiez, j'imagine, assisté de personnes qui provenaient du secteur de la production porcine, et on vous a qualifié de bonnes pratiques agricoles, les pratiques qui, en tout cas si la mention est là, les pratiques qui étaient utilisées par la ferme que...

3 0 2 5 **Dr BENOIT GINGRAS :**

 C'est ça, et les différents documents auxquels on a accès aussi, bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

3 0 3 0 C'est ça.

Dr BENOIT GINGRAS :

3 0 3 5 Mais je vais quand même, pendant qu'on peut poursuivre, vérifier ou repasser rapidement la présentation.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3 0 4 0 Advenant le cas, admettons qu'il n'y aurait pas eu, là, cette notice-là, est-ce qu'on peut supposer que les études sont faites sur n'importe quelle ferme ou il y a quand même une certaine sélection, à savoir qu'il y en a qui sont moins représentatives de par leurs mauvaises pratiques?

3 0 4 5 **LA PRÉSIDENTE :**

 Votre échantillon, quoi, est-ce qu'il est représentatif?

Dr BENOIT GINGRAS :

3 0 5 0 Notre présentation qu'on a faite et les documents qu'on a produits n'étaient pas le résultat de recherches sur le terrain qu'on a faites en santé publique, mais bien la recension de documentation en ce qui concerne les risques à la santé et en fonction des activités de productions animales, comme je précisais hier, avec toutes les imprécisions qu'il y a en ce qui concerne les données auxquelles on a accès. Enfin, nos conclusions ne réfèrent... de mémoire, là, ne réfèrent pas aux bonnes pratiques comme telles, mais la présentation du docteur Quessy y réfère.

3 0 6 0

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3065 **Dr BENOIT GINGRAS :**

Et je vais vérifier.

LA PRÉSIDENTE :

3070

C'est bien.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3075

Ça ne répond pas à ma question, mais pas du tout, là. La question, je veux savoir, même s'il n'y a pas la notice avec *bonnes pratiques*... Premièrement, je veux savoir, est-ce que c'est fait de façon totalement aléatoire, oui ou non?

LA PRÉSIDENTE :

3080

Vous parlez toujours des risques à la santé, parce que, là, si vous parlez de soixante-quinze mille études, je n'ai pas les soixante-quinze mille auteurs puis je ne suis pas capable, personne ici va être en mesure de répondre aux questions.

3085

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Ce que je veux savoir...

LA PRÉSIDENTE :

3090

Alors, il faut connaître de quelle étude on parle, puis il faut parler à l'auteur de l'étude pour savoir quel est son échantillon.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3095

Non, mais, Madame la Présidente, peu importe l'étude, laquelle il s'agit, là, si on peut mettre une inscription sur un document qu'on présente ici, *selon des bonnes pratiques*, c'est qu'il y a quelqu'un qui a jugé c'est quoi ces bonnes pratiques-là. Moi, je veux savoir, c'est qui qui a jugé ça, ces bonnes pratiques-là. J'imagine que ce n'est pas le ministère des Affaires culturelles ou... T'sais, ça doit être un ministère qui est probablement ici. Puis je veux savoir si on est capable d'identifier c'est quoi une ferme qui a des bonnes pratiques. C'est quoi le pourcentage des exploitations porcines qui ont des bonnes pratiques, puis c'est quoi le pourcentage qui n'ont pas des bonnes pratiques?

3105

LA PRÉSIDENTE :

3110 Moi, je dois répondre à votre question la chose suivante. D'abord, on me dit que c'était bel et bien dans une présentation de Sylvain Quessy qu'était fait mention cette notion de bonnes pratiques. Monsieur Quessy n'est pas ici. Il faut référer à sa présentation, il faut voir sur quoi il se basait, puis on va avoir la réponse. Mais, là, ça ne me donne rien de la demander à quiconque est ici. C'est à monsieur Quessy qu'il faut la demander. On va la demander à monsieur Quessy.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3115 J'imagine que monsieur Quessy a dû le demander à quelqu'un, lui, pour savoir c'est quoi les... c'était qui les fermes qui ont des bonnes pratiques.

LA PRÉSIDENTE :

3120 Bien oui, puis s'il n'est pas ici, je vais vous répondre quoi?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3125 Oui, mais les autres intervenants peuvent être ici, les personnes à qui qui l'a demandé. Les ministères à qui qu'il a demandé ça, c'est, comme je vous dis, c'est probablement soit le MAPAQ, le ministère de l'Environnement ou... Ce n'est pas le ministère...

LA PRÉSIDENTE :

3130 Avant de faire une enquête comme ça, je vais m'adresser directement à l'auteur, ça va être plus simple, je pense, je vais perdre moins de temps.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3135 Ça ne serait pas plus simple de poser la question aux personnes qui sont ici?

LA PRÉSIDENTE :

3140 Si je regarde juste les yeux de chacune des personnes qui sont là, tous me disent non, je n'ai pas la réponse. Alors, je ne peux pas la trouver ici. On va la trouver auprès de monsieur Quessy puis on va vous donner l'information par écrit... pas par écrit, mais nos analystes vont vous donner l'information. D'accord.

3145 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

 Je peux être assuré d'avoir cette information-là?

3150

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez être assuré. C'est écrit dans les transcriptions. On va le faire.

3155 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

Bien, merci, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3160

Je n'ai qu'une parole.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3165

Ma deuxième question...

LA PRÉSIDENTE :

3170

Mais, maintenant, ça sera en rapport avec la présentation de monsieur Quessy. D'accord.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3175

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Ça ne sera pas sur tout. Oui, Monsieur Dumais.

3180 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Je ne sais pas, Madame la Présidente, vu que le même questionnement sur les bonnes pratiques est revenu de la part de la même personne à Joliette et revient aujourd'hui, et il y a très peu de temps, on entendait monsieur Sanfaçon se référer, comme il s'y était référé à Joliette, à une publication qui est disponible dans le site et qui s'appelle *Les bonnes pratiques en matière agricole*. Alors, une manière d'avoir une réponse à cette question-là, c'est d'aller voir le document qui est disponible dans les centres de documentation et dans le site aussi.

3185

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3190

Madame la Présidente, ma question n'est pas quelles sont les bonnes pratiques, mais plutôt comment juge-t-on si une ferme, on la classe dans la catégorie bonnes pratiques ou mauvaises pratiques. Les bonnes pratiques, ça, c'est facile...

3195

LA PRÉSIDENTE :

3200 J'ai bien compris votre question à l'effet que vous voulez connaître, vous voulez savoir si le docteur Quessy, les conclusions du rapport du docteur Quessy reposent sur un échantillon qui n'a retenu que des fermes qui ont des bonnes pratiques ou s'il a retenu un échantillon qui est représentatif de l'ensemble de ce que l'on observe au Québec. C'est ça?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3205 Oui. Puis étant donné qu'on est ici puis qu'on va essayer d'en savoir le plus possible, parce qu'on n'a pas beaucoup de temps en tant que citoyen pour poser des questions puis avoir de l'information, est-ce qu'on peut peut-être étendre cette question-là aux gens qui ont fait des présentations aujourd'hui puis leur demander la même chose, sans stipuler qu'il y avait une notice, là, aux bonnes pratiques, est-ce que les fermes sur lesquelles ils ont fait ces études-là ont
3210 été choisies de façon totalement aléatoire?

LA PRÉSIDENTE :

3215 Parfois, ce n'est pas des fermes, parfois c'est des rivières, parfois c'est... Les études qu'on nous a présentées ne portent pas uniquement et exclusivement sur des fermes, mais elles portent sur un bassin versant, elles portent sur un territoire, elles portent sur...

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3220 Si on fait une étude sur une bande riveraine, j'imagine que ce n'est pas relatif à la cour arrière d'un particulier.

LA PRÉSIDENTE :

3225 Moi, je pense que c'est une question qui n'apporte pas grand-chose. Je vais vous dire pourquoi. Parce qu'il faut regarder chacune des études et regarder les prémisses à chacune des études pour pouvoir juger si elle peut être concluante ou pas. Vous demandez ça, c'est sûr qu'il n'y a pas personne qui va vous déclarer qu'il n'essaie pas de faire une étude sur une base représentative, là, de ce qui existe. Il y a personne qui va affirmer ça. Ou s'il l'affirme, c'est parce
3230 qu'il cherchait dans un cas bien précis à vérifier telle et telle hypothèse. Mais, là, vous demandez, vous demandez aux gens de donner une information sur la base d'hypothèse hypothétiques. On en est rendu là.

3235 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

Je comprends que ça peut être difficile de répondre à cette question de façon large par rapport à l'ensemble des études. Mais est-ce qu'on peut la poser aujourd'hui aux études qui ont été présentées aujourd'hui?

3240

LA PRÉSIDENTE :

Sur les études qui ont été présentées aujourd'hui?

3245 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3250

Les bandes riveraines?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3255

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3260

Bon. Alors, je vais demander peut-être à monsieur... monsieur Bernard.

M. CLAUDE BERNARD :

3265

Oui, Madame la Présidente. Les études que j'ai présentées aujourd'hui ont été réalisées essentiellement sur des stations expérimentales. Maintenant, l'étape suivante, c'est de diffuser cette information-là et de faire en sorte qu'elle soit mise en pratique par les agriculteurs. Mais les études comme telles ont été réalisées sur des stations expérimentales.

LA PRÉSIDENTE :

3270

C'est ça. Et vous aviez dans vos prémisses, on voyait les bandes de terrain utilisées. Il y avait un tas d'informations qu'il faut regarder, là. Et le lieu et tout.

M. CLAUDE BERNARD :

3275

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

3280

Donc, de façon générale, je pense qu'on peut difficilement demander une question, excusez, mais *at large* comme ça. Il faut se prononcer sur chacune des études et voir dans chacun des cas ce qui a été fait. Parce que, dans chacun des cas, on cherche à démontrer quelque chose de particulier. Docteur Gingras, vous vouliez intervenir?

Dr BENOIT GINGRAS :

3285

3290 Oui, bien, si je peux me permettre. Je sais bien que le docteur Quessy n'y est pas, mais, bon, je me souviens bien de sa présentation où, effectivement, il s'agissait d'une étude dans des conditions expérimentales, donc qu'il contrôlait tout à fait. Et leur définition des bonnes pratiques, en ce qui concerne, enfin leur étude concernait l'épandage de lisier sur des parcelles, et il avait expliqué que l'épandage avait été fait de façon strict en termes de quantités des différents éléments, phosphore, azote, donc s'assurait d'épandre les quantités exactes sans les dépasser, mais nécessaires aussi pour les cultures, puis en évitant de contaminer d'autres espaces, et caetera.

3295 Donc, les conditions étaient expérimentales. Et ce que je comprenais de sa conclusion, c'est, donc dans des conditions de bonnes pratiques agricoles, qui correspondaient, eux, à leurs conditions expérimentales, donc qu'ils apportaient leurs conclusions dans ce sens-là. Mais ils n'avaient pas, je pense, effectivement, défini de façon plus précise, là, la notion de bonnes pratiques agricoles, sauf qu'ils considéraient, eux, que les doses épandues et la façon dont ils l'avaient fait correspondait à des bonnes pratiques agricoles.

LA PRÉSIDENTE :

3305 On va quand même vérifier auprès de monsieur Quessy nous-mêmes.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3310 N'oubliez pas que c'est le pourcentage des fermes qui ont des bonnes pratiques et la façon dont on procède pour...

LA PRÉSIDENTE :

3315 On va commencer par définir ce qu'il entendait par là, sur quoi reposait son affirmation. Puis après ça, si...

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3320 Non, mais je veux être bien certain que lorsque j'aurai la réponse, ce sera la réponse à la question que j'ai demandée.

M. PIERRE FORTIN :

Excusez-moi, je...

3325 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans la mesure où il y a une réponse.

3330

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Oui, dans la mesure, effectivement, où il y a une réponse.

3335 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3340

Moi, j'aimerais apporter peut-être une précision quant au ministère de l'Environnement en regard des bonnes pratiques. Évidemment, les bonnes pratiques agricoles sont fixées par le ministère de l'Agriculture. Le ministère de l'Environnement, lui, il se préoccupe en fixant des objectifs environnementaux et en les mesurant. Puis nos objectifs environnementaux, en regard

3345 du règlement, c'est le volet stockage, donc il y a un entreposage étanche. C'est le volet épandage, donc la date, la bonne dose, la bonne quantité, les modes d'épandage et la distance d'épandage, et suite à ce que, nous, on mesure et en regard des objectifs environnementaux.

LA PRÉSIDENTE :

3350

Merci, Monsieur Fortin. Vous avez une autre question, Monsieur Boisdequin?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3355

Oui, bien sûr. J'aimerais savoir, bon, à travers la séance thématique à laquelle j'ai participé, à travers la période de questions aussi qu'il y a eue à Joliette, j'ai entendu très, très, très, très souvent qu'on n'avait pas la réponse, qu'il n'y avait pas d'études d'impact sur ce sujet-là, que les données étaient très difficiles à avoir, que les... qu'on ne pouvait pas faire de lien, même pour le peu d'études qu'on avait, souvent l'étude était peu représentative de façon à ce

3360 qu'on ne pouvait pas faire un lien direct entre le problème et l'industrie porcine.

Devant ce constat-là, est-ce qu'on peut s'attendre à ce que les ministères et le gouvernement, les ministères concernés et le gouvernement vont appliquer le principe de précaution qui est suggéré dans les pistes de solutions par deux des ministères, c'est-à-dire le

3365 ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société des parcs et de la faune, quant à savoir qu'on ne peut pas réellement avoir un portrait de l'industrie porcine et des répercussions réelles que ça a aujourd'hui, est-ce qu'on peut s'attendre à ce que le gouvernement applique le principe de précaution avant d'entériner, si on veut, des nouvelles exploitations porcines? Ou si, à la fin de ce moratoire-là et de cette consultation publique à laquelle il manque beaucoup

3370 d'informations, on va tirer les conclusions puis tirer les solutions pour pouvoir continuer, là, de façon durable, entre guillemets?

LA PRÉSIDENTE :

3375

Là, vous demandez, est-ce que le gouvernement, là, c'est ce que vous demandez...

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Oui.

3380

LA PRÉSIDENTE :

... ou si vous demandez, est-ce que les représentants souhaitent appliquer le principe de précaution? C'est parce que vous êtes toujours après la Commission, une fois que la Commission aura terminé ses travaux. Là, on est en train de les faire. Ce que vous voulez savoir, c'est, est-ce que, dans les ministères, on applique le principe de précaution dans le fond? Est-ce que c'est un principe qu'on retient puis est-ce qu'on l'applique et est-ce que c'est... ce sont les recommandations que l'on fait toujours avant que... que l'on retient toujours avant dans les conseils que l'on peut faire aux décideurs avant qu'ils ne prennent une décision?

3385

3390

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Bien, peut-être que vous pouvez expliquer un peu c'est quoi le poids que va avoir la Commission et le poids que vous aurez vous-même en tant que présidente et le poids que les commissaires auront dans les prises de décisions sur les solutions qui seront trouvées à la fin, parce que... des fois, j'ai comme l'impression que c'est, c'est, c'est un... pas un peu inutile, là, mais, t'sais, je me demande... je me demande jusqu'où on va aller, t'sais, dans les consultations puis jusqu'où il va falloir qu'on se rende pour appliquer le principe de précaution qui, à mon avis, aurait dû être appliqué depuis bien longtemps, là.

3395

3400

Ce que je voulais savoir, c'est, finalement, est-ce que je suis seul à faire ce constat-là puis à désirer le principe de précaution, ou bien non, c'est partagé de la part des ministères puis des commissaires et de vous-même?

3405

LA PRÉSIDENTE :

En ce qui me concerne, c'est partagé. Ça, je peux vous le dire. Je travaille dans le sens du développement durable, je travaille au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, puis c'est ce qui nous guide toujours dans l'analyse des projets qu'on nous soumet. Alors, je réponds pour moi, là. C'est partagé.

3410

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Parce que juste en lisant le titre même du programme de la consultation, là, on dit *Le développement durable*, ça veut dire que, finalement, on veut continuer de développer ça. Finalement, ce qu'on cherche, c'est les façons de faire pour qu'on puisse développer ça. Si on se rend compte à court terme qu'on n'a pas de moyens de développer de façon durable, pas de moyens économiquement rentables, là, est-ce qu'on peut s'attendre à ce que le principe de précaution soit appliqué puis qu'il y ait un prolongement du moratoire, ou je ne sais pas. Ou on

3415

3420

peut s'attendre en tant que citoyen qu'il y ait davantage de sous de nos poches qui soient injectés dans ce domaine-là pour permettre à des producteurs d'arriver avec un porc concurrentiel.

3425 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vais répondre à votre question comme ceci. Je vous invite à déposer un mémoire et à venir défendre votre point de vue. La Commission ne peut pas pour le moment vous dire ce qu'elle va faire, ce à quoi elle va en arriver. On est en train d'examiner, on est en train d'examiner la question, on est en train de se faire une tête sur la question. On va continuer à analyser; on va continuer à enquêter. On va déposer un rapport au gouvernement. Le gouvernement prendra des décisions ultérieurement au dépôt de ce rapport.

3430 Mais, nous, chose certaine, on va livrer un rapport le plus étoffé possible et le plus convaincant possible pour qu'on aille dans le sens de ce qui nous a été demandé. Voilà! Je ne peux pas en dire plus. Mais, nous, ce qu'on veut avoir aussi, c'est votre opinion sur la question. Ce qu'on fera dans le cadre de la deuxième partie. Et c'est à vous à venir défendre vos points de vue sur le principe de précaution, sur les autres principes du développement durable. C'est à vous de le faire.

3440

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Ah! n'ayez crainte!

3445 **LA PRÉSIDENTE :**

Et à bien appuyer votre point de vue.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

3450

N'ayez crainte!

LA PRÉSIDENTE :

3455 À ce moment-là, on échangera avec vous, soyez sans crainte. Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3460 Merci, Madame la Présidente. Je sais que, dans le domaine de la santé, vous référez souvent au principe de précaution. Pouvez-vous nous dire la compréhension que vous avez de ce principe-là et de son applicabilité dans le présent dossier?

3465

Dr BENOIT GINGRAS :

3470 Lorsque vous mentionnez qu'on réfère souvent, j'espère qu'on n'en abuse pas, parce que je pense qu'il ne faut pas abuser du principe, effectivement. Et lorsqu'on a déposé les documents ou le rapport au ministère de la Santé, c'est effectivement un des principes directeurs en vertu du principe de précaution qu'on a fait des recommandations qui étaient, somme toute, là, en deux mille (2000) • comment je pourrais les qualifier • enfin, d'assez importantes.

3475 Il s'agissait de recommandations qui visaient à des modifications importantes dans l'approche du développement des productions animales au Québec, dont celui de cesser le développement dans les zones en surplus, et notamment celui de mettre sur pied une commission sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Il y en avait beaucoup d'autres.

3480 On doit évoquer le principe de précaution lorsqu'on estime, malgré des imprécisions qu'on a invoquées hier, qu'il y a une menace à la santé de la population, on n'est pas en mesure, et là ici on n'est pas en mesure de qualifier clairement l'importance ou le degré de cette menace-là, on pense qu'il est tout de même nécessaire de poser des gestes qui vont réduire ce risque-là sans attendre, bon, tout en continuant à faire des études, mais sans attendre d'avoir les résultats avant de poser les gestes en question.

3485 Alors, c'est dit, là, de façon pas très scientifique, là, de façon un peu vulgarisée. Mais c'est le principe qui était à la base de plusieurs de nos recommandations, parce qu'on n'était pas en mesure de dire, voici la situation est tellement risquée qu'il faut modifier des choses de façon fondamentale.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3490 Pour vous, le principe de précaution ressort à un domaine où on est encore dans une forme d'incertitude ou on n'est pas encore capable de bien juger des résultats?

Dr BENOIT GINGRAS :

3500 Et lorsqu'il y a... Exact. Et lorsqu'il y a des risques qui pourraient être, qui pourraient avoir des conséquences importantes, là, pour la santé et de la population.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3505 Donc, il y a un risque important et il y a une incertitude sur la mesure, sur les façons?

Dr BENOIT GINGRAS :

3510 Il y a un risque important? Le risque est présent. On n'est pas toujours en mesure de le qualifier d'important. Mais en dépit de ça, si les conséquences... si les conséquences qu'on appréhende se produisaient, bien, elles seraient importantes pour la santé de personnes ou de

plusieurs personnes. Donc, c'était suffisamment important pour qu'on fasse la recommandation en question en vertu de ce principe-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3515

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3520

Je vous remercie, Monsieur Boisdequin. Monsieur John Burcombe, Mouvement au Courant. Est-ce que je dois dire Union paysanne aussi?

QUESTIONS PAR M. JOHN BURCOMBE,

Mouvement au Courant :

3525

Je suis membre de l'Union paysanne aussi.

LA PRÉSIDENTE :

3530

D'accord.

M. JOHN BURCOMBE :

3535

Rebonjour. Je ne sais pas si... quelles questions traiter. Oui. Tantôt, on a parlé du lisier, ou c'est plutôt hier, je crois, on a parlé du lisier par rapport, en comparaison avec le fumier solide. Et on a parlé particulièrement de la production porcine. Mais je remarque que ce n'est pas seulement dans la production porcine, mais aussi dans la production laitière que plusieurs aménagements sont maintenant faits en fumier liquide.

3540

Alors, est-ce qu'il y a un programme ou est-ce qu'il y a une opinion du ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture sur le fait que ces conversions sont de plus en plus communes, que quand un producteur installe une fosse, en même temps, il fait la conversion pour une production laitière vers la gestion sur fumier liquide plutôt la gestion sur fumier solide qu'il a pratiquée auparavant?

3545

LA PRÉSIDENTE :

3550

Monsieur Sanfaçon, est-ce qu'on observe ce phénomène que lorsqu'un producteur a une fosse, parce qu'il est producteur porcin, mais qu'il est également producteur laitier, lorsqu'il a une fosse qu'il... disons qu'il réenligne sa production ou sa gestion de fumier vers les fumiers liquides dans le cas de la production laitière? Est-ce que c'est un phénomène que vous observez?

3555

M. DENIS SANFAÇON :

3560 Madame la Présidente, de façon générale, on peut dire que le mode de gestion est souvent en lien avec la taille de l'entreprise. Ce qu'on peut constater, c'est que... encore là, c'est de façon générale, c'est que, chez les producteurs laitiers, quand on a des élevages qui tournent autour de soixante (60), soixante-dix (70) vaches, ou quelque chose comme ça, le mode de gestion choisi par le producteur est souvent liquide.

3565 Quand on a des élevages de plus petite taille, on va observer davantage de gestion solide. C'est une généralisation, si on veut. Il y a des cas de figures et il y a aussi des conditions particulières qui fait qu'un producteur peut choisir l'un ou l'autre.

LA PRÉSIDENTE :

3570 Est-ce qu'on a observé un transfert ou est-ce que les statistiques démontrent que de plus en plus de fermes laitières passent à la gestion liquide de leurs fumiers?

M. DENIS SANFAÇON :

3575 Ce que je peux vous donner, c'est : laitier, quatre-vingt-dix-neuf, deux mille (99-2000), sur sept cent cinquante-six (756) structures qui ont été financées dans le cadre de Prime-Vert, on a en gestion solide quatre cent quarante-sept (447) projets, et en gestion liquide trois cent neuf (309). Si on regarde...

3580 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait à peu près deux tiers, un tiers, on peut dire ça?

M. DENIS SANFAÇON :

3585 Si on regarde deux mille, deux mille un (2000-2001), sur huit cent cinquante-quatre (854) projets laitiers, on a en gestion solide deux cent... attendez, quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497), puis trois cent cinquante-sept (357)... quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497) en solide, puis trois cent cinquante-sept (357) en liquide.

3590 Et si je regarde deux mille un, deux mille deux (2001-2002), sur sept cent trente-sept (737) laitiers, on a en gestion solide quatre cent dix (410), et en gestion liquide trois cent vingt-sept (327). Le nombre d'unités animales, volume utile, on a toutes ces informations-là.

3595 Le nombre d'unités animales par projets peut être intéressant. Si on regarde deux mille un, deux mille deux (2001-2002), le nombre d'unités animales par projets dans le laitier était de, sur gestion liquide cent un (101) et dans le solide • attendez un petit peu que je retrouve • nombre d'unités animales en gestion solide par projets, soixante-trois (63).

3600 Alors, vous voyez que, de façon générale, comme je le mentionnais, les projets de plus

petite taille vont plus davantage sur le solide, et plus grande taille sur le liquide.

LA PRÉSIDENTE :

3605 C'est ça. Là, les données que vous venez de nous fournir, c'est par rapport aux projets que vous avez subventionnés dans le cadre du programme Prime-Vert.

M. DENIS SANFAÇON :

3610 Prime-Vert. Dans le cadre du programme Prime-Vert deux mille un, deux mille deux (2001-2002).

LA PRÉSIDENTE :

3615 Et ce n'est pas le portrait de la situation, là, dans l'ensemble du Québec?

M. DENIS SANFAÇON :

3620 Non, non, non, c'est les projets financés dans le cadre de Prime-Vert. Je pensais de l'avoir mentionné, là. Et j'ai donné les dernières statistiques, deux mille un, deux mille deux (2001-2002), puis j'ai commencé deux années auparavant. Et je rappelle que l'aide financière est toujours pour des entreprises et des bâtiments existants au premier (1er) juin quatre-vingt-treize (93). Que si jamais il y avait des bâtiments postérieurs, ce qui n'est pas tellement fréquent dans le cas des élevages laitiers, bien, on n'a pas les statistiques puisqu'ils ne sont pas admissibles au
3625 programme.

LA PRÉSIDENTE :

3630 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3635 Mais, par ailleurs, si l'hypothèse que vous faites, pas l'hypothèse mais l'observation est vraie, à savoir que, à partir d'un certain nombre de têtes, plus l'entreprise est grosse, plus on a tendance à aller au lisier, et comme on est dans un phénomène de concentration et que les petites entreprises ont tendance à être moins nombreuses au profit d'entreprises plus grandes, on peut penser que la tendance qui se développe s'en va tranquillement au lisier?

M. DENIS SANFAÇON :

3640 Pas selon les statistiques de financement que nous avons, puisque nous avons toujours plus de structures solides que de liquides. Mais je n'ai pas... C'est la seule information que je peux donner, que je possède.

3645

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

3650 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

3655 Oui. C'est ça, il faut faire attention. Ce que vous venez de dire, là, comment on l'interprète, vous dites, on a toujours plus de financements dans le programme Prime-Vert qui s'en vont vers du solide. Est-ce que ce n'est pas causé par le fait que les premiers qui ont dû se conformer sont les plus grandes exploitations, dont certaines qui allaient plus dans le liquide, et à mesure que la vie du programme, que le programme devient plus âgé, les exploitations qui sont encore éligibles aux subventions sont de plus en plus des plus petites exploitations?

3660 Donc, tout ça pour dire que, moi, j'ai plutôt l'impression que la tendance dans le lait, compte tenu de la concentration qu'il y a dans ce secteur-là est plutôt une tendance à aller plus vers le liquide comme le supposait monsieur Beauchamp et que le financement de Prime-Vert n'est pas un bon indice de l'évolution de l'ensemble de l'industrie.

M. DENIS SANFAÇON :

3665 C'est possible, c'est la seule information que je possède et qui pouvait peut-être apporter certains éléments, par rapport à cette question-là. Mais on n'a pas d'autres informations spécifiques. Il faudrait faire des extractions sur des banques de données. Puis, là, on est dans le secteur laitier. Alors...

3670

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Alors... Allez-y!

3675 **M. JOHN BURCOMBE :**

On a parlé, le dernier intervenant a parlé des bonnes pratiques agricoles. Est-ce que la conversion d'un système solide à un système liquide est reconnu comme une bonne pratique agricole?

3680

LA PRÉSIDENTE :

3685 Monsieur Sanfaçon, dans le document dont vous faites référence à chaque fois que la question est posée, est-ce qu'on reconnaît la gestion liquide comme étant une bonne pratique?

M. DENIS SANFAÇON :

3690 Ce qu'on reconnaît, c'est l'entreposage étanche, mais on ne préconise pas la gestion liquide pas plus qu'on mousse la gestion solide. On fait état des avantages et des inconvénients

tant de différentes natures associées à ces modes-là. Puis le choix appartient aux producteurs agricoles. Et quand il fait ce choix-là, c'est à la lumière d'un certain nombre d'informations que les conseillers peuvent lui fournir concernant les avantages et les inconvénients associés à chacun des modes, y compris du point de vue environnemental.

3695

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, Monsieur Burcombe?

3700

M. JOHN BURCOMBE :

J'aimerais connaître le point de vue du ministère de l'Environnement, parce que si je comprends bien, l'an passé, toutes ces exploitations étaient faites sur fumier solide. Maintenant, on a peut-être la moitié ou plus qui sont converties en fumier liquide. Et c'est quoi les effets de ça?

3705

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

3710

M. PIERRE FORTIN :

Merci, Madame la Présidente. Nous, évidemment, on n'encourage pas plus une pratique de gestion que l'autre. Donc, on accepte autant la gestion liquide que la gestion solide. Nous, évidemment, si c'est bien fait, comme je l'ai déjà expliqué par rapport au lisier, si c'est bien fait et que c'est géré de façon, c'est entreposé de façon étanche, que c'est bien épandu, aux bonnes dates, à la bonne dose, aux bonnes places, donc une méthode et l'autre s'équivalent.

3715

Ce que les spécialistes nous disaient, c'est que quand, évidemment, c'est sous liquide, il y a certains risques, il faut faire plus attention. C'est un peu ce qu'ils nous ont dit lors de certaines présentations. Puis, nous, évidemment, quand le règlement est appliqué et qu'on a des résultats qui correspondent au règlement, on n'a pas plus ni un ni l'autre.

3720

LA PRÉSIDENTE :

Donc, les projets, lorsque vous les examinez, vous vous assurez qu'ils respectent la réglementation, un point c'est tout?

3725

M. PIERRE FORTIN :

Oui, oui. Nous, c'est...

3730

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'avez pas de préférence pour un mode plutôt que l'autre?

3735

M. PIERRE FORTIN :

Non, mais avec la... pas la bémol, là, mais la petite parenthèse que j'ai faite.

3740

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

3745

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Vous dites *si c'est bien fait*. Mais si ce n'est pas bien fait, qu'est-ce que vous avez comme moyen pour justement corriger les torts?

3750

M. PIERRE FORTIN :

On a un système de contrôle. Donc, on va chez les producteurs, on vérifie un certain nombre de paramètres, qu'on a déjà expliqués à la Commission. Notamment, si ce n'est pas bien fait, c'est...

3755

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Je sais que vous l'avez déjà expliqué. Mais je pense que c'est important de le reprendre un peu pour, justement, parce que c'est quand même une question qui revenait un peu tantôt, à savoir justement qu'est-ce qui se passe lorsqu'il y a quelqu'un qui, d'une certaine façon, est délinquant. Alors, à ce moment-là, je pense que ça serait important de savoir, justement, quels mécanismes sont pris de la part du ministère de l'Environnement pour corriger les gens qui ne se conforment pas à la norme.

3760

3765

M. PIERRE FORTIN :

Quelqu'un qui ne se conforme pas à la norme, il y a des amendes. Dans le règlement, on a prévu un certain nombre d'amendes. Je vais demander à mon spécialiste s'il pourrait rajouter un petit peu plus concernant le contrôle spécifique.

3770

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Moi, ce que j'aurais peut-être aimé avoir, je sais que c'est répété, mais c'est de voir justement un petit peu qu'est-ce qui se passe au niveau des contrôles qui sont faits et puis, en fait, je pense qu'il y a quelque chose quand même d'intéressant en ce qui concerne les contrôles. Ce que vous avez déjà dit, c'est qu'il y a X milliers de contrôles qui vont se faire au niveau de la province, et ceci est augmenté.

3775

3780

Et on a aussi l'expérience des contrôles passés pour lesquels on sait en gros, à peu près, le nombre qui ont conduit à des, pas nécessairement des amendes, mais comment qu'on

les appelle encore, à des avis d'infraction. Alors, je pense que c'est quand même une information qui apporterait une certaine lumière si on pouvait voir justement l'importance de ce qui est non conforme. Du moins, par ce que vous avez pu trouver avec les contrôles.

3785 **M. PIERRE FORTIN :**

O.K. Évidemment, avec la mise en place du nouveau règlement, nous allons disposer de cent (100) effectifs de plus pour réaliser le contrôle. On va passer à douze mille (12 000) inspections par année par rapport aux alentours de trois mille (3000) qu'on faisait régulièrement.

3790 On va réaliser une visite chez l'ensemble des producteurs de porcs pour contrôler justement l'ensemble des facteurs agroenvironnementaux à la ferme.

3795 On a une entente avec l'Ordre des agronomes. Donc, ça, ça signifie que, concrètement, il y a quatre cents (400) agronomes qui vont pouvoir réaliser des plans agroenvironnementaux de fertilisation. Donc, évidemment, ça va accroître, si on veut dire, le contrôle. On va se donner une banque d'informations avec la gestion ferme par ferme sur la quantité de phosphore, les ententes d'épandage. Donc, on va être en mesure d'intervenir plus sur le terrain, plus concrètement.

3800 Donc, c'est essentiellement macroéconomiquement, macroenvironnementalement parlant, c'est les mesures de contrôle qu'on a. Est-ce que vous vouliez avoir plus de détails sur... Ou je vais demander... Monsieur Bouchard a des choses à ajouter.

LA PRÉSIDENTE :

3805 Monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

3810 Merci, Madame la Présidente. Rapidement, peut-être présenter ce que monsieur Fortin a souligné, mais d'une façon différente. Les deux grands éléments qu'on retrouve au niveau de la réglementation en termes de gestion des déjections animales, les deux grands objectifs visés, c'est en termes d'entreposage et d'épandage.

3815 Donc, on vise un entreposage étanche et de capacité suffisante en fonction des opérations de la ferme. Et on vise à ce que l'épandage soit fait de façon agronomique et environnementale, et que le producteur dispose des superficies pour atteindre un équilibre entre le phosphore produit ou, en fait, acheté sur sa ferme et les superficies, les cultures dont il dispose.

3820 Donc, nos activités de contrôle vont porter sur ces deux éléments-là. Donc, comme monsieur Fortin l'a expliqué, on va faire la tournée de l'ensemble des fermes du Québec, ce qui est prévu, là, dans un laps de temps à moyen terme en ciblant ou en commençant, si on veut, au niveau de la production porcine. Et bien évidemment, les bilans de phosphore qui seront déposés, là, d'ici le quinze (15) juin, nous permettront encore là, au niveau de la production porcine, de cibler les situations où le risque de déséquilibre est le plus grand.

3825

Donc, quand on va rencontrer ces gens-là, évidemment, on va s'assurer que le volet entreposage est respecté. Donc, le producteur dispose de capacités d'entreposage adéquates, d'une structure étanche. Et par la suite, on verra en tenant compte des échéanciers prévus dans le règlement, dans notre approche d'accompagnement que le producteur dispose des sols et qu'il dispose aussi des outils de planification de fertilisation du plan agroenvironnemental, évidemment conformes aux règles agronomiques.

Et, comme monsieur Fortin le soulignait, la collaboration de l'Ordre des agronomes et des agronomes sera importante pour faire aussi de la formation, de l'information et de la sensibilisation des producteurs. Mais on va, nous aussi, s'assurer que le producteur rencontre les règles, respecte son plan de fertilisation et que, selon les échéanciers prévus dans le règlement, qu'il sera en mesure d'atteindre l'équilibre en disposant de l'ensemble des sols dont il a besoin pour gérer son exploitation.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Mon intervention était plus dans le sens à la question que monsieur Bertrand voulait savoir, est-ce que, par exemple, au niveau du terrain, les gens qui sont trouvés en infraction, disons, un avis d'infraction, est-ce que c'est plus souvent relié à une gestion liquide ou une gestion solide? Et à ce moment-là, est-ce qu'on pourrait croire que les problèmes, effectivement, les groupes plus récalcitrants se retrouvent dans une gestion plutôt qu'une autre? Parce que je pense que ça pourrait être intéressant. C'est une question qui revient depuis le début. Mais est-ce que, effectivement, oui, on a plus de problèmes avec les gens sur gestion liquide que sur gestion solide, au niveau environnemental?

M. SERGE BOUCHARD :

Je pense que c'est peut-être difficile de donner des conclusions fort précises. Ce qu'il faudrait peut-être prendre en compte et, bon, on a un peu élaboré sur la question tout à l'heure, les plus grandes entreprises de toute nature, là, que ce soit dans la production porcine ou dans d'autres types de production, ont tendance à passer plutôt d'une gestion solide vers une gestion liquide.

Donc, au départ, les gens qui ont de plus grands volumes à gérer se retrouvent habituellement plus souvent avec une gestion liquide, alors que les plus petites fermes qui ont moins d'animaux, donc des volumes à gérer plus petits, ont encore des gestions avec une gestion solide et déjections animales. Évidemment, et comme on a eu l'occasion de le souligner, même si en bout de course quand c'est bien fait, je veux dire, ça peut être correct d'une façon ou de l'autre, c'est plus difficile, il faut prendre plus de précautions.

3875 Donc, ceux qui ont une gestion liquide, et plus le nombre augmente, plus le volume que ces gens-là ont à gérer dans de courts laps de temps est grand, bien, plus les précautions deviennent importantes. Et on peut peut-être retrouver, quoique je n'ai pas de chiffre, là, ou d'étude très précise, mais les conditions, donc des fermes plus grandes, donc de plus grands volumes, des délais plus courts pour en faire une gestion adéquate, une régie peut-être un peu plus à risque pour laquelle il faut prendre plus de précautions, crée peut-être une dynamique où on risque plus de trouver de problèmes au niveau des gens qui ont ce type de gestion-là que si on est face à une petite ferme qui compte un volume plus petit, qui dispose habituellement de toutes ses terres, donc qui n'est pas liée à des aléas de transport chez des gens qui demeurent plus loin.

3880
3885 Donc, le contexte d'une ferme plus petite, gestion solide gérée chez eux, avec des plages d'épandage plus grandes, minimise peut-être le risque d'accident comme tel. Ce qui peut avoir... Et je rappelle que je n'ai pas nécessairement de compilation précise là-dessus, mais ce qui pourrait peut-être expliquer que les plaintes qu'on reçoit ou les gestions déficientes qu'on peut constater, se retrouvent peut-être, là, pour toutes ces raisons-là plus souvent au niveau des gestions liquides que des gestions solides.

3890 Quoiqu'il y a des gens qui gèrent liquide, qui ont des grandes entreprises et qui le font bien. Et il peut y avoir des cas de petites entreprises avec de forts mauvais systèmes d'entreposage de fumiers solides pour lesquels on doit aussi intervenir, là, pour faire corriger des situations.

3895 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Est-ce que ce sera un travail énorme de compiler justement qu'est-ce qui se passe au niveau des avis d'infraction, à savoir qu'est-ce qu'on retrouve en termes de proportion d'un côté ou de l'autre? C'est possible ou si c'est impossible de faire ça cette chose-là? Parce que ça pourrait être intéressant justement de vraiment départager en termes de plaintes et d'avis d'infraction par rapport à une gestion plutôt qu'une autre, parce que je voudrais être certain que nous vivons avec des certitudes et non pas des impressions.

3905 **M. PIERRE FORTIN :**

3905 Je pourrais peut-être ajouter que, dans l'ensemble, dans les portraits régionaux qui nous ont été présentés, la production porcine ne se démarquait pas nécessairement par rapport aux autres productions ou aux autres infractions qui avaient été constatées. Je ne sais pas si la compilation pourrait être faite au niveau provincial. Mais au niveau régional, on avait à chacun des portraits, là, on faisait état du nombre d'infractions, des types d'infraction, qu'est-ce qui s'était produit, puis il n'y avait pas une distinction vraiment significative.

3910
3915 Ce qu'on peut dire aussi, c'est que, sur le plan de l'entreposage étanche ou liquide, l'entreposage est réalisé à cent pour cent. À la minute où il y a du lisier, c'est l'entreposage étanche. Par contre, donc, là, les risques sont peut-être un peu diminués. Mais c'est sûr que, sur le plan solide, quand il y a un amont au champ et qu'il n'y a pas vraiment un entreposage

étanche, encore là, il y a... Donc, c'est pour ça que, un dans l'autre, quand on parle du liquide ou les infractions de un par rapport à l'autre, somme toute, il n'y a pas... ça se contrebalance.

LA PRÉSIDENTE :

3920

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3925

Ça va.

LA PRÉSIDENTE :

3930

Ça va. Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3935

Oui. Je voulais juste signaler que si on fait une telle étude, je peux prédire que, probablement, vous allez avoir plus d'infractions du côté liquide étant donné que quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des producteurs de porcs sont sur du liquide. Et s'il y en a deux pour cent (2 %) sur du solide, ça veut dire qu'il y en a quelque chose comme cinquante-six (56), cinquante (50) sur le territoire, alors je ne suis pas sûr que c'est un échantillon, que c'est une population sur laquelle on peut, à partir de laquelle on peut conclure des choses très rigoureuses.

3940

M. PIERRE FORTIN :

3945

Quand je voulais faire cette comparaison-là, évidemment, je prenais tous les fumiers solides de l'ensemble des autres productions. Donc, c'est pour ça que ça donnait quand même des proportions. Ce qu'on a noté au cours de notre tournée régionale, c'est qu'il y avait beaucoup de plaintes reliées aux odeurs plus que des infractions, parce que le liquide, évidemment, entraîne un problème d'odeurs.

LA PRÉSIDENTE :

3950

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3955

C'est sûr que la préoccupation de monsieur Burcombe d'une possible conversion du lait et du bovin vers le liquide pose à nouveau une question que, en audiences, on n'a pas eu le temps, on n'a pas pu éclaircir très bien, l'avantage, les désavantages comparatifs de la filière lisier et de la filière solide, le ministère de l'Agriculture n'a pas de position *a priori* sur ça et n'a pas d'études comparatives. Le ministère de l'Environnement ne semble pas avoir non plus de préférence pour l'un et pour l'autre.

3960

3965 C'est une question qui est fort débattue. Il y a dans l'audience de la documentation scientifique qu'on a déposée là-dessus. J'ai lu quelques articles, assez difficiles d'ailleurs à... C'est un peu surprenant que vous n'ayez pas de points de vue du côté de l'Environnement ou des avantages, ou de pouvoir dire, ici, dans telle circonstance, le solide donne de meilleurs rendements et, ici, dans d'autres circonstances, le liquide donne de meilleurs rendements.

3970 On comprend bien que si la gestion est parfaite de part et d'autre, il n'y aura pas de problème. Mais le monde ne vit pas dans un monde idéal, dans des gestions parfaites de part et d'autre. Et donc, il s'agit de savoir dans l'interprétation des filières, s'il y en a une qui est meilleure que l'autre, parce que, évidemment, la pression, une certaine pression qui est constante à l'audience dit, c'est la filière solide, peut-être bien que oui, peut-être bien que non.

3975 C'est ça qu'on essaie de demander au ministère de l'Environnement : Avez-vous une conception d'une filière dans l'ensemble de sa problématique écologique et de ses risques associés, de ses difficultés réelles de gestion ou non? Et pour l'instant, il ne semble pas qu'on l'ait. Mais ça demeure un des objets de discussion de l'audience.

3980 Et, Monsieur Burcombe, tout ce qu'on peut vous dire jusqu'à maintenant, c'est qu'il y a peut-être une tendance à la conversion, mais on n'a pas encore de...

LA PRÉSIDENTE :

Une tendance à l'opinion.

3985 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est ça. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3990 Ça va, Monsieur Burcombe?

M. JOHN BURCOMBE :

3995 Oui. Je ne sais pas si vous voulez que je présente une deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

4000 Oui. Allez-y pour votre deuxième question. Mais après, on va arrêter pour l'heure du souper. C'est parce qu'il y en a qui pensent que c'est votre troisième question. C'est parce que vous avez des questions A et B. Oui, allez-y, Monsieur Burcombe.

M. PIERRE FORTIN :

4005 Juste un petit ajout, si vous me le permettez.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, sur?

4 0 1 0

M. PIERRE FORTIN :

Sur la dernière question.

4 0 1 5

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Allez-y!

4 0 2 0

M. PIERRE FORTIN :

À savoir que, nous, évidemment, quand on met en place le règlement, on travaille sur des objectifs de résultats, de résultats à atteindre sur le plan environnemental. Et qu'on laisse aux spécialistes le soin de développer les pratiques appropriées pour rencontrer ces objectifs environnementaux. Parce que, nous, ce qui est important, c'est l'application du règlement comme tel.

4 0 2 5

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Burcombe.

4 0 3 0

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord.

4 0 3 5

LA PRÉSIDENTE :

Si votre question soulève un trop grand débat, on va poursuivre ce soir, par exemple.

4 0 4 0

M. JOHN BURCOMBE :

J'espère que non. Monsieur Gingras a parlé hier soir de certaines inquiétudes aggrandissantes concernant la pollution atmosphérique, les émissions atmosphériques et leurs effets sur la santé humaine. Et je me demande, est-ce que le ministère de l'Environnement a jamais fait un échantillonnage des émanations d'une porcherie, atmosphériques.

4 0 4 5

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Monsieur Fortin.

4 0 5 0

M. PIERRE FORTIN :

J'aimerais mieux prendre la question en délibéré puisque je n'ai pas de spécialistes avec moi.

4 0 5 5

LA PRÉSIDENTE :

Vous allez vérifier pour donner une réponse correcte.

4 0 6 0

M. PIERRE FORTIN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4 0 6 5

Alors, ça va?

M. JOHN BURCOMBE :

4 0 7 0

D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Donc on ajourne...

4 0 7 5

Dr BENOIT GINGRAS :

Je m'excuse. Si je peux me permettre.

4 0 8 0

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Gingras.

4 0 8 5

Dr BENOIT GINGRAS :

Quand on a regardé la question, on n'a vu aucune donnée sur des études, des mesures faites ici au Québec, là, dans l'atmosphère et, par exemple, près des habitations.

4 0 9 0

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Mais quand même, le Ministère va vérifier de son côté. On sait jamais. Merci, Monsieur Burcombe. Merci à tous. Alors, on ajourne jusqu'à sept heures trente (7 h 30), et on vous attend. On poursuivra avec les citoyens déjà inscrits au registre.

4 0 9 5

SERMENT

4100 Je, soussigné, JEAN LAROSE, sténographe officiel, déclare sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des témoignages et plaidoiries en l'instance, le tout pris par moi au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la loi;

Et j'ai signé :

4105

Jean Larose

Sténographe officiel